Rapport 2010-2011

du Secrétaire Général de la COI
Ambassadeur Callixte d'Offray

Conseil des ministres
6 octobre 2011

Sommaire

Bilan d'une année, dernière année d'un mandat..... 5

- Un mandat d'ouverture et de consolidation des partenariats..... 7
- Un mandat marqué par la constitution de nombreux réseaux..... 7
- Une implication plus grande des populations..... 8
- Un souci accru de pérennisation et de capitalisation des projets..... 8
- Les chantiers ouverts..... 9

Un Secrétariat Général rénové, structuré et renforcé..... 10

- Le contexte et les enjeux..... 12
- Les avancées les plus significatives (de nouveaux outils et textes administratifs et financiers, un nouveau service d'audit interne, un appui à la communication de la COI, un renforcement des effectifs du SG-COI)..... 12
- Les chantiers de l'avenir (une feuille de route stratégique, la mise en place de systèmes de suivi et d'évaluation des projets de la COI, une évaluation institutionnelle de la COI, la réinstallation du siège de la COI)..... 14

Des ambitions fortes et réaffirmées..... 16

- DI-1 Promouvoir la stabilité régionale, défendre nos intérêts insulaires..... 18
- DI-2 Accélérer l'intégration régionale, économique et commerciale..... 28
- DI-3 Valoriser les ressources naturelles..... 34
- DI-4 Préserver l'environnement..... 42
- DI-5 Protéger les populations, consolider l'avenir..... 52
- DI-6 Bâtir des ponts entre les îles, les cultures, les sociétés, s'adapter au monde de demain..... 60

Une stratégie partenariale plus efficiente..... 66

- Un partenariat privilégié avec l'UE..... 68
- Un partenariat exemplaire, flexible et personnalisé, avec l'AFD..... 70
- Une collaboration avec la BAD amenée à monter en puissance..... 71
- Un partenariat traditionnel avec le système des Nations Unies..... 71
- Un resserrement des liens avec la Francophonie..... 72
- Un réseau élargi de coopération avec le secteur privé et la société civile..... 72
- Une concertation organisée avec les bailleurs pour améliorer l'efficacité de l'aide..... 73

La COI à l'horizon 2015… 74







Bilan d'une année, dernière année d'un mandat…



Arrivé à la tête du Secrétariat Général en 2008, ce rapport est par conséquent celui de la dernière année de mon mandat. Il m'offre l'occasion de dresser un bilan des avancées les plus significatives de cette période.

Prenant appui sur l'héritage de mes prédécesseurs, j'ai tenu à apporter ma pierre à l'édifice de cette organisation et à renforcer son efficacité et sa pertinence.

En mettant mon expérience diplomatique au service de la COI, j'ai la satisfaction d'être parvenu à institutionnaliser son rôle dans les négociations régionales et internationales, afin qu'elle soit mieux représentée dans les grands débats internationaux et qu'elle puisse mieux défendre les intérêts insulaires de ses Etats membres.

Au niveau interne, des étapes importantes ont été franchies pour obtenir l'agrément de contribution et faire de l'organisation une « référence régionale». Nous disposons aujourd'hui du cadre, des outils et des textes nécessaires. Cet agrément, comme vous le savez, nous permettra d'avoir nos propres procédures et d'obtenir des financements hors projets sur des programmations plus thématiques. Parallèlement, des financements alternatifs à la contribution des Etats membres ont été mis en place dans le budget du Secrétariat. Ils représentent environ 20% du budget annuel en 2011. Il s'agit d'appuis institutionnels de la BAD, de l'UE et de la France, mais également d'apports des projets, en échange de services communs mis à leur disposition par le Secrétariat Général (hébergement, services informatiques…).

Dans le domaine économique, nous avons accéléré le processus d'intégration régionale, conformément aux directives des Etats membres prises dans le sillage du Colloque de Mahé. Notre action vise à donner un nouveau souffle à la coopération économique et commerciale, pour favoriser un développement économique et social harmonieux de nos différentes îles et faire de l'intégration régionale un maillon essentiel de la globalisation.

Enfin, je suis heureux d'avoir été l'un des artisans du rapprochement de la COI avec le monde des affaires, mais également avec toutes les autres composantes régionales de la société civile (les jeunes, les autorités religieuses, les associations de femmes, les ONG environnementales et humanitaires), pour toucher les populations, les impliquer davantage et en faire des acteurs clefs de la coopération inter-îles.

Avant de vous présenter les avancées les plus significatives de mon mandat,

je voudrais rappeler que le Secrétaire Général assume la lourde charge de mettre en œuvre l'ensemble des décisions prises par ses instances, et que les progrès réalisés sont ceux d'une équipe. Une équipe certes réduite, mais passionnée, motivée et persévérante. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier, mes proches collaborateurs, les chargés de mission et les directeurs des services administratifs et financiers, les chefs de projets et l'ensemble du personnel qui contribuent chacun à leur niveau à la bonne marche des actions de coopération régionale.

Le bilan qui va vous être présenté est aussi le fruit d'une concertation étroite avec la Présidence et les Etats membres, avec leurs ministres, les OPL et leurs directeurs techniques. Et je voudrais particulièrement saluer la Présidence mauricienne qui nous a entrainés dans une démarche dynamique, sur tous les fronts, pour capitaliser les résultats 2011 et pour définir les chantiers des prochaines années, passés en revue dans ce rapport.

Un mandat d'ouverture et de consolidation des partenariats

Je suis fier de constater une forte augmentation du volume des financements mobilisés, au niveau des conventions signées, des financements acquis, promis ou déjà versés. Nous avons signé une convention avec la BAD et des accords de partenariat technique sont en cours avec l'UNODC, l'UNFPA, l'OMI... Si on additionne le tout, et notamment le 10ème FED, signé avec des montants plus conséquents, et des couvertures géographiques plus étendues, je peux avancer que ces dernières années ont été celles de l''ouverture, de la consolidation et de la transformation des partenariats. Prenons par exemple le partenariat avec l'Organisation Internationale de la Francophonie : l'accord signé en 1999 a été renouvelé et enrichi, avec maintenant des actions conjointes et un volontaire international qui arrive ce mois-ci pour contribuer à resserrer davantage encore les liens entre nos deux organisations.



Un mandat marqué par la constitution de nombreux réseaux

En multipliant et en structurant des réseaux d'hommes et de femmes sur des thématiques communes, la COI confirme son rôle de plateforme régionale. Je fais référence ici notamment au Réseau des femmes entrepreneurs de l'OI, à la plateforme de lutte contre la violence à l'égard des femmes dans l'OI, aux plateformes Sécurité et Justice, au réseau de surveillance épidémiologique, au réseau universitaire et de recherche, au réseau des aires marines protégées, et très prochainement à la plateforme sur les catastrophes naturelles.

Suite à la réactivation des réseaux diplomatiques des pays de la COI basés à New-York par les Présidences française et mauricienne, des moyens sont en cours de mobilisation pour également animer le réseau des parlementaires de l'Océan Indien.



Aujourd'hui, tous ces réseaux confortent la COI dans son rôle de plateforme d'échanges d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques, permettant de mutualiser et de partager les compétences et les savoir-faire régionaux, et ainsi de donner plus de poids et de résonance à nos actions. De nombreux problèmes sanitaires, sécuritaires et environnementaux se jouent des frontières, les connaissances et les innovations les franchissent aussi, dans le cadre d'une riposte organisée à l'échelle régionale. Ces échanges, via Internet, mais également à l'occasion des grandes rencontres régionales, renforcent le sentiment d'appartenance à une même identité indianocéanique, une même communauté de destin insulaire, un socle capital sur lequel nous devons bâtir nos politiques de développement durable.

Une implication plus grande des populations

Le développement durable de nos îles qui est notre finalité première est de la responsabilité des représentants des Etats, des organisations régionales et internationales, mais également des experts et des techniciens de la région, comme celle de l'ensemble de la population. Il est l'affaire de tous et c'est pour cela que la COI s'efforce de faire des projets pour les populations, et avec les populations. Sous mon mandat, j'ai eu pour but d'impliquer la société civile dans les actions régionales. J'ai participé ainsi à des ateliers destinés à sensibiliser les jeunes à certaines problématiques, comme le tourisme durable ou la gestion intégrée des zones côtières. Les jeunes sont notre avenir. A nous d'en faire des citoyens régionaux éclairés !



Tous nos projets s'appuient désormais davantage sur la société civile. Prenons le projet AIRIS de lutte contre le SIDA, dont le succès est dû en grande partie aux liens qu'il a su tisser avec les ONG de la région. Prenons encore le cas de ProGeCo et de ses appels à projets, qui ont réussi à faire participer des acteurs non étatiques à la gestion intégrée des zones côtières.

Nous avons aussi mobilisé fortement le secteur privé, notamment à travers l'UCCIOI. Notre ambition est de lui apporter le soutien nécessaire pour que cette Union des Chambres de Commerce et d'Industrie puisse devenir le moteur de la croissance et de l'intégration régionale. A ce sujet d'ailleurs, nous avons entamé avec ses représentants une large réflexion sur l'espace économique et commercial COI.

Un souci accru de pérennisation et de capitalisation des projets

La COI a une longue expérience de pilotage des projets, mais pour qu'ils servent le développement durable, il importait que leurs actions soient systématiquement pérennisées et capitalisées. C'est chose faite ! Il y a maintenant, dès le début des projets, une réflexion sur leur pérennisation, le transfert des compétences, et la substitution de l'expertise internationale par l'expertise régionale. C'est l'optique du projet RSIE-Réseau SEGA et de la future Unité de Santé. C'est la manière dont a été conçu le projet catastrophes. Dès le début, l'équipe

résidente sera une équipe régionale, chapeautée dans un premier temps par une expertise internationale. Le programme ProGeCo travaille aussi beaucoup sur la capitalisation de ses acquis. Il est en train d'élaborer un guide sur les appels à projets, s'appuyant sur les leçons apprises pour améliorer les futurs appels à propositions. Le Programme Pêche intègre déjà les programmes antérieurs et en cours (marquage des thons, surveillance des pêches…). Et les futurs programmes biodiversité et sécurité alimentaire relèvent de cette même logique, différente d'une logique-projets.



L'an dernier j'avais rappelé dans mon rapport la nécessité de rechercher plus de cohérence dans nos actions. Nous pouvons afficher aujourd'hui des programmes pluriannuels regroupant des projets fragmentés. C'est le cas de la pêche précédemment cité, et du projet « Petits Etats Insulaires en Développement » qui démarre. Soulignons d'ailleurs au passage que la COI s'est vue reconnaître ces dernières années une vraie légitimité pour mener à bien de vastes programmes dans le domaine de la gestion des ressources marines et côtières ou du développement durable en milieu insulaire.

Et c'est par l'élaboration de stratégies régionales en amont de tous ces projets, que nous réussissons à leur donner plus de cohésion et d'efficience. La concertation régionale a déjà abouti à la validation de stratégies sur le genre, la pêche, l'aide au commerce. Nous travaillons actuellement sur les futures stratégies régionales dans les domaines de la culture, de l'adaptation au changement climatique et de la biodiversité. Chaque fois, et dans le respect du principe de subsidiarité, la COI intervient en complément des actions prises par les Etats, en réfléchissant aux meilleurs moyens de faire de sa région un « espace pertinent pour l'action», qui permette de dépasser l'hétérogénéité de ses membres, d'apporter une réelle valeur ajoutée, et d'optimiser son rôle de plateforme de coopération et d'échanges…

Les chantiers ouverts

Beaucoup reste encore à faire, bien sûr. L'intégration régionale, d'abord. Il faut vraiment enclencher la vitesse supérieure, à travers de nouvelles actions significatives, pour exploiter les complémentarités et les richesses de nos îles, tout en gérant les contraintes insulaires.

Nous avons toute la stratégie partenariale à développer dans le cadre du 11ème FED, ainsi qu'avec nos autres bailleurs. Dans cette programmation quinquennale, nous resterons dans la même lignée, avec de vastes programmes cohérents et des priorités bien établies.

Notre ambition est de créer à terme des Unités spécialisées au sein de la COI : Unités santé, anti-piraterie, genre, économie… Ces Unités, destinées à donner plus de pérennité et d'efficacité aux actions que nous menons, impliquent aussi une organisation différente, et notamment des efforts plus importants des Etats sous la forme de rallonges budgétaires ou de financements alternatifs (mise à disposition de volontaires ou d'experts, fonds d'appuis au Secrétariat Général…). Cette démarche créative et innovante est à poursuivre pour relever avec brio les défis auxquels nous restons confrontés…


CHANGEMENT
CLIMATIQUE
COMPRENDRE
INFORMER
ADAPTER

Un Secrétariat Général
rénové, structuré et renforcé

Le contexte et les enjeux

Pour faire face à l'accroissement constant du portefeuille de projets et à la diversification des bailleurs de fonds, les instances de la COI ont décidé de restructurer le Secrétariat Général (SG-COI) et de renforcer ses moyens de fonctionnement, en le dotant d'outils performants.
Ce processus, enclenché en 2009, vise à faciliter la mise en œuvre des orientations stratégiques de la COI et à coordonner les projets, dans les conditions d'efficacité, de transparence et de normalisation requises par les pays membres et les partenaires du développement.

Des étapes préliminaires ont été franchies pour mettre en place un Budget de performance avec, en 2010, la réorganisation des orientations stratégiques de la COI en 6 Domaines d'Intervention-DI- (voir l'organigramme du SG-COI 2011 en annexe p. 78), sous la responsabilité du Secrétaire Général et des 5 Chargés de mission. Ces DI ont été créés pour rendre plus lisibles les politiques de la COI en termes de finalités, d'objectifs, de résultats, et permettent de mieux identifier les moyens associés et les intervenants responsables.

D'autres étapes importantes ont été franchies cette année dans la restructuration du SG-COI, avec la mise en œuvre progressive des « 4 piliers » pour obtenir la Convention de contribution. Ce processus se traduit en 2011 par un renforcement significatif (environ 30%) des effectifs administratifs de la COI, la mise en place de nouveaux outils et textes administratifs et financiers et le recrutement d'un consultant chargé d'améliorer la communication de la COI.

Les avancées les plus significatives

De nouveaux outils et textes administratifs et financiers

La COI a franchi des étapes importantes pour obtenir l'agrément de contribution avec les partenaires et notamment avec l'Union Européenne, et devenir une « référence régionale». Cet agrément facilitera la gestion et le suivi des projets, en permettant à la COI d'avoir ses propres procédures, en conformité avec les standards internationaux. L'organisation pourra aussi obtenir des financements hors projets sur des programmations plus thématiques, comme la mise en place d'Unités spécialisées pérennes (Economie, Santé, Genre…), et ainsi mieux relever les défis complexes auxquels elle est aujourd'hui confrontée.

Pour être éligible, la COI doit respecter les principes de bonne gouvernance et mettre en place des procédures de comptabilité, d'audit, de contrôle interne et de passation de marchés (les "quatre piliers") offrant des garanties équivalentes aux standards internationalement reconnus. Il a donc été décidé de créer ou de mettre à niveau tous les outils et textes administratifs et financiers demandés. Plusieurs documents, ont été travaillés dans ce sens, afin d'être soumis pour approbation aux instances de la COI :

- le règlement financier de la COI ;
- les règles de passation des marchés de la COI ;
- le statut du personnel de la COI (définissant les conditions générales d'emploi, ainsi que les droits, avantages, obligations et devoirs des membres du personnel de l'organisation) ;
- les règles de gestion des subventions de la COI (pour financer soit une action contribuant à la réalisation d'un objectif faisant partie de la politique de la COI, soit le fonctionnement d'un organisme poursuivant un objectif présentant un intérêt pour la COI ou qui a un objectif faisant partie intégrante de la politique de la COI).

Par ailleurs, le SG-COI travaille à la mise aux normes internationales du système comptable de la COI (par la création d'un logiciel comptable répondant aux normes comptables internationales qui facilitera les contrôles internes effectués par le personnel cadre de la COI) et à la mise en place d'un système de contrôle interne (pour offrir des garanties raisonnables d'efficacité et d'efficience des opérations, de fiabilité des informations financières, de conformité à la réglementation en vigueur et de protection des ressources de la COI contre les pertes, les mauvais usages et les dommages). Ces 2 systèmes en cours de développement doivent être mis en place à partir de décembre 2011.

Un nouveau service d'audit interne

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'appui à l'intégration régionale (PAIR 2), dont le COMESA est l'ordonnateur régional, la COI va gérer directement sa propre composante. Un accord de mise en œuvre a été signé entre le COMESA et la COI, exigeant comme condition préalable, la création d'un département d'audit interne au sein du SG-COI. Avec l'appui du CIRC, la COI a fait élaborer un manuel relatif à la création de ce nouveau département et l'auditeur interne est en cours de recrutement. L'assistant auditeur interne, mis à la disposition du Secrétariat général par le gouvernement de Maurice en juin 2011, prépare la mise en place de ce département.

Un appui à la communication de la COI

Dans le cadre du Fonds d'expertise et de renforcement de capacité, la COI bénéficie d'un appui de l'AFD pour améliorer sa communication et rendre ses actions plus visibles. Un audit effectué en 2010 a permis d'établir un diagnostic de la situation et des besoins, de proposer une organisation et une stratégie de communication, ainsi qu'un plan d'action et de moyens appropriés au sein de la COI. Sur la base du rapport d'audit, un consultant a été recruté en juillet 2011 pour une mission effective de 18 mois, au cours de laquelle il devra mettre en application le plan stratégique de communication validé, réaliser des actions pilotes, créer les outils préconisés et, au final, élaborer une véritable stratégie de communication pour les prochaines années.

Un renforcement des effectifs du SG-COI

Malgré les difficultés rencontrées par les pays membres en termes budgétaires, la COI a fait beaucoup d'efforts pour étoffer les effectifs de son Secrétariat Général. Et elle a obtenu de la part de certains de ses partenaires du développement, des soutiens importants. Les effectifs du SG –COI sont ainsi passés de 19 personnes en 2007, à 27 personnes en 2011. Et 8 autres postes sont en cours de recrutement. A l'arrivée, le SG-COI comptera 35 personnes.

Depuis le dernier Conseil de la COI, les postes suivants ont été créés :

- Le responsable du Service des marchés et contrats (en poste depuis juillet 2010 sur financement du budget de la COI)
- 2 Assistants aux Chargés de mission (financés par le CIRC 10ème FED) ;
- 1 Responsable Communication (financé par l'AFD) ;
- 1 Assistant à l'Auditeur interne (mis à disposition par le Gouvernement de Maurice) ;
- 1 Assistant au Service des marchés et contrats (mis à disposition par le Gouvernement de Maurice) ;
- 1 Volontaire international de la francophonie (OIF) ;

5 autres personnes vont être bientôt recrutées sur le financement du Programme d'Appui à l'Intégration Régionale II :

- 1 Auditeur interne ;
- 2 Assistants aux Chargés de mission ;
- 1 Archiviste / Documentaliste ;
- 1 Assistant au Service des marchés et contrats.

Et la mise à disposition par la France /Réunion d'un Volontaire du Progrès, assistant du chargé de mission dans le domaine économique est également en cours (financé par le Conseil Régional de La Réunion).

Ce renforcement des effectifs était nécessaire pour gérer les projets de coopération dont le SG-COI est l'ordonnateur. 55 personnes travaillent actuellement sur les 9 projets en cours.

Les chantiers de l'avenir

Une feuille de route stratégique

La COI a adopté une approche budgétaire intégrée à moyen terme reposant sur la performance, et faisant du Domaine d'Intervention la nouvelle unité de spécialisation des postes de dépenses. Il s'agit de transformer le budget en un outil de décision davantage focalisé sur les résultats et leurs effets attendus, et d'utiliser la mesure de la performance et l'évaluation à des fins stratégiques, pour accroître l'efficience, définir les priorités et améliorer l'allocation des ressources. Mais pour devenir effective, cette nouvelle gestion axée sur les résultats implique en amont une planification stratégique, que la COI prévoit donc d'élaborer entre décembre 2011 et avril 2012.

La mise en place de systèmes de suivi et d'évaluation des projets de la COI

La COI travaille à l'élaboration de systèmes de suivi et d'évaluation orientés vers les résultats et l'impact pour faciliter la gestion des projets et des programmes, permettre aux parties prenantes de mieux comprendre l'avancement des opérations, de tirer les enseignements des réalisations et des problèmes, et de s'accorder sur la manière d'améliorer à la fois la stratégie et les opérations. La conception et la mise en place de ces systèmes est prévue entre novembre 2011 et février 2012.

Une évaluation institutionnelle de la COI

L'objectif de cette évaluation institutionnelle, que la COI prévoit de mener avant le mois de juin 2012, est de déterminer dans quelle mesure l'organisation répond aux critères fixés pour l'éligibilité à la Convention de contribution.

La réinstallation du siège de la COI

La multiplication des projets mis en œuvre par la COI n'a pas été suivie d'une extension proportionnelle des bureaux nécessaires. Or la mise à disposition des bureaux est une des conditions premières exigées par la plupart des bailleurs de fonds.

Malgré l'extension du bâtiment actuel du SG-COI (dont l'état nécessitera à terme de coûteux travaux de rénovation), les bureaux sont insuffisants pour héberger son personnel ainsi que les effectifs des projets dont le SG-COI assure le rôle de maîtrise d'ouvrage. Pour y faire face, le SG-COI est actuellement obligé de louer des bureaux supplémentaires, dont certains sont à la charge du budget de fonctionnement de la COI (ex. Projet AIRIS, Autoroute maritime etc..).Ce mode de fonctionnement est non seulement coûteux, mais il nuit beaucoup aussi à la communication interne de l'organisation. Ces préoccupations ont été renouvelées par le premier Comité des OPL de 2007 et c'est en 2009 que le SG-COI a reçu mandat d'engager la réflexion avec les autorités mauriciennes, afin de reloger sous un même toit le Secrétariat Général et ses projets. Il a par la suite tenu informé le Comité des OPL des démarches entreprises auprès de l'OPL de Maurice pour explorer la meilleure option de mise à disposition des locaux adéquats, dans le cadre de l'Accord de siège. Un accord de principe a déjà été donné par Maurice pour la réinstallation du siège de la COI à Ebène.





Des ambitions fortes et réaffirmées



DI-1

Stratégie, Politique et Diplomatie

Promouvoir la stabilité régionale, défendre nos intérêts insulaires

La COI a renforcé significativement sa présence politique et diplomatique ces dernières années. Premier des 4 axes stratégiques de la COI, la coopération politique et diplomatique sert à promouvoir la stabilité régionale, sans laquelle aucun développement n'est durable, et à affirmer la présence de l'organisation sur la scène régionale et internationale, pour mieux défendre les intérêts insulaires de ses Etats membres. Chef de la diplomatie de l'organisation, le Secrétaire Général de la COI met à profit son carnet d'adresses pour enrichir le réseau de relations internationales de la COI et initier de nouvelles collaborations.

Le contexte et les enjeux

La sécurité et la stabilité, la reconnaissance et la considération de la COI par la communauté internationale et la prise en compte des intérêts insulaires de ses Etats membres créent les conditions favorables au développement durable de la région. Une crise grave comme celle qui sévit Madagascar depuis 2009 peut entraver les progrès économiques et sociaux accomplis dans la région et retarder la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Il est donc crucial d'ancrer davantage la bonne gouvernance et la démocratie dans notre espace commun.

Face aux grands défis auxquels les pays de la région sont confrontés (piraterie, changement climatique, perte de la biodiversité, risques sanitaires, diminution des ressources halieutiques…), la COI doit mobiliser des politiques et des moyens humains et financiers conséquents, et apporter des réponses appropriées, ce qui implique une concertation politique et diplomatique soutenue.

Si la COI est la seule organisation régionale africaine composée exclusivement d'îles, elle évolue au sein d'espaces économiques et politiques plus larges comme l'Union Africaine ou la Tripartite, qui eux-mêmes participent aux forums mondiaux, au sein desquels se prennent des engagements pour l'avenir. Il est donc fondamental que la COI soit à la fois reconnue dans ces enceintes, qu'elle puisse y exprimer une vision partagée et se positionner comme le chef de file des Etats insulaires, dans un cadre institutionnalisé comme le groupe AIMS.

Les avancées les plus significatives de l'année

Le développement d'une coopération diplomatique régionale à forte valeur ajoutée

La médiation, la participation au règlement des crises régionales et l'observation des processus électoraux sont au cœur de la démarche de la COI en faveur de la paix, de la stabilité et de la démocratie. Dans tous ces domaines, la COI a pu faire valoir la pertinence de ses actions, fondées sur des liens très forts de solidarité et de proximité. Elle a engagé plusieurs initiatives de médiation et

de facilitation, tout en veillant à avoir une action concertée avec les autres partenaires régionaux et internationaux.

Un soutien rapproché au processus de sortie de crise à Madagascar

C'est dans cet esprit que la COI a soutenu les efforts de la médiation internationale sur la crise malgache qui sévit dans la grande Ile depuis mars 2009. L'organisation a soutenu les efforts de la médiation internationale déployés par la SADC, sous l'égide de l'UA, pour accompagner le processus de retour à un ordre constitutionnel démocratique. Elle a multiplié les missions d'information et de soutien, et participé activement aux côtés de la SADC et de l'OIF aux réunions du Groupe International de Contact sur Madagascar, mis en place sous l'égide de l'Union Africaine. La COI a ainsi mis à la disposition de l'UA un expert constitutionnaliste et depuis mars 2009, la première mission conjointe OIF/COI à Madagascar a permis aux experts des deux organisations d'unir leurs compétences. L'entente et les échanges permanents entre les deux organisations constituent une véritable alliance pour défendre les intérêts du peuple malgache.

Lors du Sommet de Montreux, en octobre 2010, les Etats membres de la COI ont adopté, avec l'ensemble des pays francophones, la Résolution sur les situations de crise, de sortie de crise et de consolidation de la paix dans l'espace francophone, énonçant clairement les conditions de la reconnaissance du « processus malgacho-malgache » de sortie de crise.

La COI a toujours plaidé aux côtés de l'OIF pour un dialogue inter-malgache et dans cette démarche, elle a rencontré et consulté régulièrement les différentes parties prenantes (autorités au pouvoir, acteurs politiques, responsables de la société civile), tout en poursuivant les expertises techniques.

L'organisation régionale a donc apporté un soutien total et au plus haut niveau à la Feuille de route présentée par la médiation, suite au processus malgacho-malgache de sortie de crise. En avril 2011, la Présidence de la COI a conduit une mission à Madagascar, qui a salué les efforts sans relâche déployés par Mr Chissano et son équipe, et souligné que la Feuille de route constitue « la seule option viable pour une solution durable à la crise », visant la tenue d'élections crédibles, libres et équitables. Dans son communiqué du 10 avril, la délégation a également appelé la SADC et l'UA à valider la Feuille de route, et la communauté internationale à fournir l'assistance nécessaire à sa mise en œuvre. Poursuivant ses efforts de médiation, la Présidence de la COI a réuni le 26 août 2011 l'ensemble du corps diplomatique sur la question malgache, réunion à l'issue de laquelle il a été proposé qu'une délégation de la COI se joigne à la mission de l'organe de la Troïka à Madagascar, prévue lors du Sommet de Luanda.

Une consolidation de l'Etat de droit dans l'espace régional COI

La COI s'est aussi associée aux efforts de l'Union Africaine, de l'OIF et des acteurs politiques comoriens pour assurer le bon déroulement du scrutin présidentiel et des élections des gouverneurs des îles de l'Union des Comores de novembre et décembre 2010. Ces élections, cruciales pour l'avenir institutionnel et politique du pays, ont marqué une étape importante, permettant d'ancrer davantage la démocratie et de renforcer la stabilité.

Aux Seychelles, la mission d'observation conjointe COI-OIF, dépêchée en mai 2011 pour suivre l'élection présidentielle, a validé les résultats. Elle a par ailleurs formulé des recommandations pour consolider la démocratie seychelloise à travers des mécanismes institutionnels et juridiques que les autorités seychelloises ont rapidement mises en œuvre, notamment en matière de réformes électorales.

Les acquis démocratiques sont un patrimoine auquel tous les pays de la COI sont à juste titre attachés et que la COI doit donc contribuer à préserver.

Un soutien à une démocratie représentative et participative

Le renforcement du rôle des élus, des ONG et des citoyens est capital pour contribuer à ancrer la démocratie et consolider l'Etat de droit au sein de l'espace COI. Une démocratie représentative, transparente et participative peut aussi offrir un environnement propice au règlement des problèmes qui font obstacle au bien-être et à la cohésion sociale et permettre d'élaborer des politiques qui répondent vraiment aux besoins des populations.

La COI compte réactiver rapidement l'Association des parlementaires de l'Océan Indien (APOI) et organiser une première rencontre des parlementaires. L'APOI pourrait servir de plateforme d'échanges et de partage d'expériences, de bonnes pratiques en matière de gouvernance. En recherchant plus de moyens, en favorisant les formations, les échanges d'expériences et la mise à disposition d'expertises, la COI entend mettre en place un dispositif que les pays et les populations pourraient s'approprier au service du développement. Elle entend le faire en complémentarité et en synergie avec des partenaires comme l'UA, l'OIF, la SADC, l'EAC et le COMESA, qui œuvrent dans les mêmes domaines de la paix et de la stabilité.

Une défense proactive des intérêts insulaires de la région

La COI est un vecteur pour porter les préoccupations de la région au niveau international, qu'il s'agisse d'économie, de commerce, de santé, de gestion durable des ressources halieutiques, de protection de l'environnement, de sécurité régionale ou encore de solidarité. La COI est la seule organisation régionale africaine à défendre les intérêts insulaires dans les forums régionaux et internationaux. C'est ce qui fait son identité, son originalité, et sa complémentarité avec la SADC et le COMESA. Sur tous ces sujets, la voix de la COI est devenue nettement plus audible, grâce à ses interventions qui ont toujours pour but de rappeler les spécificités insulaires de ses Etats membres, d'apporter une dimension régionale aux débats et de présenter la plus-value des actions régionales qu'elle mène avec l'appui des partenaires.



La COI rend son statut d'observateur auprès de l'Assemblée Générale des Nations Unies plus opérationnel

Le statut d'observateur à l'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU) permet à la COI de promouvoir davantage la cause des états insulaires au sein de l'organisation. Il est désormais plus opérationnel. En termes de méthodes, les représentants permanents des membres de la COI auprès des Nations Unies se sont engagés à tenir chaque année une réunion au début de la session de l'Assemblée Générale, à l'initiative de la présidence en exercice de la COI, pour se concerter sur des sujets d'intérêt commun, traités à l'Assemblée Générale. Et des réunions supplémentaires peuvent être aussi convoquées en cas de besoin.

Une première réunion des représentants permanents des membres de la COI auprès des Nations Unies a été organisée le 18 septembre 2010, à l'occasion

d'une mission du Secrétaire Général à New York. Et la Présidence mauricienne de la COI a fait parvenir des documents à son représentant à New York pour l'AGNU de septembre 2011 sur la thématique de la réduction des risques de catastrophes.

Ces initiatives doivent maintenant se poursuivre et se généraliser pour faire entendre plus distinctement la voix de la COI dans le concert des Nations.

La COI contribue à défendre les intérêts des Petits Etats Insulaires en Développement

La COI a apporté aussi une contribution significative à la revue à mi-parcours et à l'examen quinquennal de la Stratégie de Maurice, destinée à mettre en œuvre un programme de développement durable pour les Petits Etats Insulaires en Développement. Cet examen a permis à la communauté internationale de faire une évaluation approfondie des progrès réalisés, des enseignements tirés et des contraintes rencontrées dans la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice et de se mettre d'accord pour remédier aux vulnérabilités des Petits Etats Insulaires en Développement.



La contribution de la COI s'est traduite par sa participation à de nombreuses réunions en amont, en particulier à celle de haut niveau organisée par l'AOSIS à New York en septembre 2010. Elle s'est occupée de coordonner le groupe AIMS, au niveau de l'évaluation des stratégies nationales et régionales. Et elle a développé une collaboration étroite avec le Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies (UNDESA) pour mettre en place un système de suivi et d'évaluation de la stratégie de Maurice, dans le cadre du projet financé par le 10e FED « Petits Etats Insulaires en Développement ».

Ce projet a pour objectif de concrétiser les promesses faites par les partenaires du développement lors du Sommet de Maurice de janvier 2005 et de permettre aux PEID de la région de relever les défis liés la mondialisation. Il permettra aussi à la COI d'opérer un rapprochement effectif avec d'autres plateformes régionales de défense des intérêts insulaires, comme le CARIFORUM et le Forum du Pacifique.
Une étroite collaboration s'est développée au fil du temps avec les autres organisations régionales insulaires, avec le soutien des Secrétariats du Commonwealth, de la Francophonie et de l'OMC.

Dans le cadre de rencontres organisées par ces institutions pour relayer les préoccupations insulaires sur le commerce et les APE, la COI a plaidé pour concrétiser l'aide au commerce par de nouveaux mécanismes d'accès à l'aide. La COI a soutenu notamment la proposition d'une étude sur les problèmes que rencontrent les PEID dans les négociations commerciales régionales et multilatérales. L'objectif est de renforcer leurs capacités de négociation en mettant des outils et des manuels à la disposition des gouvernements et des négociateurs pour les aider à mieux défendre leurs intérêts.

Travailler sur des positions communes



La mise en exergue des vulnérabilités insulaires sert à chaque fois de levier pour renforcer les plaidoyers, afin d'obtenir des mécanismes appropriés, en termes de financements, d'expertise technique et de transfert de technologies.
En tant qu'observateur, la COI participe aux négociations internationales sur le changement climatique, car les pays insulaires sont les premières victimes du réchauffement global et deviennent, malgré eux, le symbole de la lutte contre le changement climatique. Les pays de la COI doivent faire front commun et développer un plaidoyer commun pour bénéficier d'une attention et d'une assistance particulière de la part de la communauté internationale.

La même stratégie doit prévaloir dans la préparation du Sommet de Rio + 20. Les pays de la COI doivent parler d'une même voix et défendre une position commune. La COI est partie prenante des débats qui viennent de commencer dans le cadre du Système des Nations Unies sur les économies vertes et la création d'un Fonds Vert dans un contexte de développement durable et de réduction de la pauvreté. Les petits États Insulaires en Développement (PEID) estiment que « l'économie bleue » devrait faire partie intégrante de l'économie verte, et insistent pour que Rio +20 mette l'accent sur la conservation, la gestion durable et la protection des ressources marines, incluant de manière non exhaustive la pêche, les récifs coralliens et les écosystèmes marins.

Toutes ces actions de coopération politique et diplomatique ont permis à la COI de faire reconnaître davantage sa plus-value insulaire sur le plan international. Son image a été considérablement valorisée, grâce à la globalité de sa collaboration et de son travail. Il s'agit maintenant d'assurer une meilleure cohérence entre la COI et les autres PEID et avec les autres organisations régionales insulaires ou les organisations de défense des intérêts des PEID, afin de donner plus de portée à la voix des pays insulaires.

La COI met à profit son statut d'observateur à la Commission Thonière de l'Océan Indien

Ce statut lui a permis de sensibiliser les Etats membres de la COI sur la nécessité et l'urgence de réduire les efforts de pêche concernant certaines espèces de thonidés. C'est ainsi que, grâce à la position commune des pays de la COI, la CTOI a adopté pour la première fois dans son histoire en Corée (mars 2010), une résolution sur la conservation et la gestion des stocks de thons tropicaux dans la zone sous mandat de la CTOI. C'est une première étape de gestion des ressources thonières qui aura vocation à se développer à l'avenir.

Un front commun contre la piraterie maritime

L'océan Indien est devenu la zone maritime la plus dangereuse de la planète. Dans cet océan transite une part essentielle du commerce international et des ressources énergétiques.

Ces deux dernières années, les pirates somaliens ont étendu leur rayon d'action, en se servant de « bateaux-mères » capturés, pour s'affranchir des distances et des contraintes météorologiques.

L'extension des actes de piraterie dans la zone sud de l'océan indien fait peser une menace grave sur le développement économique, et la stabilité politique et sociale des îles de la COI. Les 5 pays de la COI dépendent fortement du commerce international et d'importations massives pour satisfaire les besoins de leurs populations. L'insécurité maritime peut compromettre leur insertion à l'économie mondiale (surcoûts des transports maritimes, diminution des activités portuaires) et avoir des répercussions majeures sur le tourisme, et surtout la pêche et la transformation des produits halieutiques, qui représentent des piliers économiques dans plusieurs Etats.

La lutte contre la piraterie maritime est aujourd'hui un défi de taille : il nous faut sécuriser un domaine maritime de 5 millions de km2, soit deux fois la Mer Méditerranée, et faire face à une véritable industrie, professionnalisée, équipée d'armes lourdes et de moyens très sophistiqués, avec des connections criminelles, voire terroristes !

Depuis la « Résolution sur la piraterie maritime dans la région de l'Océan Indien et du Golfe d'Aden », adoptée par le Conseil des Ministres en avril 2009, la COI n'a pas baissé la garde. Elle s'est fortement mobilisée, en partenariat avec les pays de la région et la communauté internationale. Mais malgré une imposante présence internationale renforcée par une quinzaine de pays, et une répression accrue, la piraterie ne s'est pas réduite. Il faut donc intensifier la lutte !

La piraterie maritime en quelques chiffres

- 1 500 à 2000 pirates aux ordres d'une dizaine de commanditaires.
- Un coût global de la piraterie évalué entre 7 et12 milliards de dollars par an
- Aux Seychelles, les demandes d'autorisation de pêche ont diminué de 40% entre 2007 et 2010.
- Des attaques de pirates en hausse de 10% en 2011 selon le Bureau Maritime International
- Depuis 2008, 1900 personnes environ ont été retenues en captivité, ainsi que 105 navires
- 23 000 navires par an et les deux tiers du pétrole mondial transitent par l'océan Indien
- 5,4 millions de dollars en moyenne demandés par rançon
- 23 marines de guerre mobilisées dans quatre formations: six bâtiments pour la force européenne Atalante (2008), cinq bâtiments au sein de l'US Navy (2009), quatre bâtiments via l'Otan, et 13 des différentes marines nationales

Une stratégie régionale de lutte contre la piraterie

Depuis la résolution de 2009 sur la piraterie maritime dans la région de l'Océan Indien et du golfe d'Aden adoptée lors de la 25ème session du Conseil des Ministres à la Réunion, la COI s'est mobilisée, en partenariat avec les pays du groupe AFOA-OI et la communauté internationale. Une stratégie régionale, destinée

à combattre la piraterie et à promouvoir la sécurité maritime dans la région, a été élaborée par le CIRC et adoptée lors de la deuxième réunion ministérielle régionale qui s'est tenue à Maurice le 6 octobre 2010. Cette stratégie est instrumentalisée par un Plan d'Action Régional (PAR) et un mécanisme régional de coordination qui seront financés à hauteur de 27 millions d'euros par l'Union Européenne.
La COI contribue aussi à lutter contre la piraterie maritime à deux autres niveaux :

- Les plateformes régionales Sécurité et Justice, créées respectivement en 2008 et 2009, et composées de hauts fonctionnaires de la police, de la gendarmerie, et de magistrats, sont mobilisées, en partenariat avec l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (UNODC). Elles permettent d'échanger des renseignements, de mutualiser les ressources, de renforcer les capacités d'expertise de la COI et d'assurer une continuité essentielle entre les volets opérationnel et judiciaire de la lutte contre la piraterie.

- Le plan régional de surveillance des pêches dans le sud-ouest de l'océan Indien, en mobilisant depuis 2007 des patrouilleurs, des avions de surveillance et la technologie satellitaire pour détecter et lutter contre la pêche illégale, joue aussi un rôle dans la réappropriation des ZEE par les Etats membres de la COI. 28 missions régionales de surveillance des pêches ont déjà eu lieu et ce travail de « police des mers » contribue indirectement à sécuriser le trafic maritime.

Un appui de la COI aux initiatives de ses Etats membres

Par ailleurs, la COI apporte son soutien aux initiatives lancées par ses Etats membres pour renforcer la lutte contre la piraterie maritime. L'Union Européenne a octroyé un peu plus de 7 millions d'euros à l'Ile Maurice pour s'occuper du transfert des pirates suspects à des fins d'investigation, de poursuites judiciaires et de détention sur l'île. Les Seychelles ont décidé de renforcer leur flottille. La patrouille maritime nationale vient de s'équiper de cinq nouveaux navires offerts par les Emirats arabes unis. Ils avaient déjà reçu une précédente aide matérielle de l'Inde. Sans compter l'enveloppe de trois millions d'euros que vient de leur accorder l'Union Européenne «en reconnaissance du rôle actif joué par le pays dans la lutte contre la piraterie et la promotion de la sécurité maritime ».

Les chantiers de l'avenir

Dans le prolongement de ces réalisations, la COI va mobiliser des fonds et mettre en œuvre de nouveaux projets, tout en consolidant sa légitimité régionale et en jouant un rôle de premier plan au sein du groupe AIMS.

Des actions dans le domaine de la stabilté et de la sécurité régionale

La COI cherche maintenant à mobiliser des financements pour mettre en œuvre des actions dans le domaine de la stabilité et de la sécurité régionale, en liaison avec des partenaires comme l'Union Africaine, l'Union Européenne et l'OIF. La COI va déjà bientôt pouvoir bénéficier du nouveau « Programme d'Appui à l'Intégration Politique Régionale et à la Sécurité Humaine », destiné à renforcer la démocratie, la bonne gouvernance et la sécurité humaine. Ce programme est financé par le 10e FED et piloté par l'EAC, avec la collaboration du COMESA. La COI a notamment besoin de constituer un Fonds spécifique pour observer les élections dans ses pays membres. Ce concours financier et technique permettrait à la COI de développer son programme d'actions régionales et de renforcer son dispositif régional (réseau des représentations diplomatiques, réseau des parlementaires…).

Deux projets de lutte contre la piraterie à mettre en œuvre

Deux projets de lutte contre la piraterie sont en cours d'instruction : le programme régional de sécurité maritime (MASE), de 25 millions d'euros, dont les activités ne débuteront qu'en 2013, sera piloté par l'IGAD et portera notamment sur le renforcement des capacités de coordination et d'échange d'informations, ainsi que des systèmes de justice criminelle pour arrêter, transférer, détenir, poursuivre et emprisonner les pirates. Par ailleurs, la COI est appelée à mettre en œuvre un projet de soutien au programme MASE, financé à hauteur de 2 millions d'euros, et consacré aux actions les plus urgentes à mener pour s'assurer que les structures et systèmes de mise en œuvre de la Stratégie Régionale sont bien en place.

La création d'une Unité anti-piraterie au sein du SG-COI

La proposition de créer une unité anti-piraterie composée d'experts juridiques (judiciaire et pénal), militaires et pénitentiaires, a été présentée au Comité des OPL de juin 2011. Ces experts mis à disposition, à temps complet ou partiel, par les Etats membres, auraient notamment pour attribution d'apporter leurs concours à la finalisation des documents d'instruction des projets et au démarrage de ceux-ci.

Le COPL2/2011 a accueilli avec satisfaction l'offre des Seychelles d'abriter une Unité anti-piraterie COI avec mise à disposition d'un cadre seychellois et celle de la partie française de mettre à disposition un attaché militaire, conseiller de cette Unité. Il a rappelé la proposition de Madagascar d'accueillir un centre intégré à Antsiranana destiné à la lutte contre la piraterie».
En attendant les décisions du Conseil des ministres, un expert seychellois a été mis à la disposition du Secrétariat général de la COI en août 2011, sur fonds européens, afin d'apporter son concours dans le domaine de la piraterie maritime.

Vers une reconnaissance formelle de l'Union Africaine

La crise anjouanaise, le suivi des processus électoraux aux Comores et la crise malgache ont déjà permis à la COI de collaborer étroitement avec l'Union Africaine (surtout à travers son Conseil de paix et de Sécurité). La COI a donc une réelle carte à jouer en matière de médiation politique et de règlements des crises dans la région, mais elle a besoin d'une reconnaissance formelle de son rôle de facilitation par l'Union Africaine, pour pouvoir donner toute la légitimité et l'efficacité nécessaires à ses actions. La reconnaissance de la COI par l'Union Africaine au même titre que les autres organisations régionales (COMESA, IGAD, EAC, SADC, etc…) est fortement souhaitée par ses Etats membres et figure toujours à l'ordre du jour des réunions de ses instances. Cependant, la COI ne fait pas partie des huit Communautés Economiques Régionales (CER) reconnues par l'Union Africaine comme étant des « piliers » de l'intégration économique continentale (Communauté Economique Africaine en devenir). L'un des objectifs de l'Union Africaine, sur le plan politique, est de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent. La reconnaissance de la COI pourrait donc se baser, non pas sur le critère de l'intégration économique continentale, mais en premier lieu sur un partenariat dans le cadre du Programme Paix et Sécurité de l'UA, qui inclurait aussi les questions sécuritaires. Cette reconnaissance pourrait se réaliser sous la forme de l'obtention formelle par la COI du statut d'observateur auprès de l'Union Africaine (conformément aux dispositions prévues dans la décision de la 7ème session du Conseil Exécutif de l'UA en Juillet 2005), et notamment au sein de son Conseil de Paix et de Sécurité.

Une autre piste à explorer est celle d'une reconnaissance de la COI comme « Mécanisme Régional » de renforcement des capacités de prévention, gestion et règlement des conflits, dans le cadre l'Architecture de Paix et de Sécurité Africaine (APSA) mise sur pied par l'Union Africaine, en collaboration avec les Communautés Economiques Régionales. Ceci permettrait à la COI d'accéder plus facilement ou directement aux financements de l'UE en appui à l'APSA, qui « transitent » par l'UA.

Il est important que l'UA reconnaisse les avantages comparatifs de la COI et sa valeur ajoutée sur la scène régionale.

Un mécanisme de concertation confirmé au sein de l'AIMS

La participation du SG-COI et de ses Etats membres à la réunion sous-régionale du groupe AIMS qui s'est tenue aux Seychelles les 7 et 8 juillet 2011 pour préparer la Conférence des Nations Unies sur le Développement durable (CNDD ou Rio+20) a aussi mis en évidence le besoin de renforcer le rôle de la COI en tant que mécanisme de coordination du groupe AIMS. La COI est la seule organisation sous-régionale à avoir agi comme un mécanisme de coordination depuis quelques années. Et l'absence de mécanisme sous-régional regroupant les Petits Etats insulaires en développement (PEID) de la sous-région AIMS empêche de faire entendre la voix des Etats insulaires dans les enceintes internationales. L'objectif est aussi de renforcer les liens entre l'AOSIS et l'AIMS afin de parler d'une voix plus forte aux Nations Unies et auprès des autres instances internationales. Pour réaliser toutes ces ambitions, la COI compte renforcer ses alliances et ses partenariats techniques et financiers (voir la stratégie partenariale p.68).

DI-2

Economie, Commerce et Infrastructures



Accélérer l'intégration régionale, économique et commerciale

Le contexte et les enjeux

Inscrite au cœur de sa stratégie de développement durable, l'intégration régionale représente pour la COI une étape intermédiaire décisive de l'insertion de ses Etats membres dans l'économie mondiale et un vecteur essentiel de croissance et de réduction de la pauvreté. L'intégration régionale va renforcer leur capacité à participer au commerce mondial en resserrant les liens économiques, institutionnels et politiques entre des pays géographiquement proches. Elle leur permettra de surmonter les obstacles que représente la relative exiguïté de leurs marchés nationaux, en leur offrant la possibilité de réaliser de plus grandes économies d'échelle et de bénéficier de la mise en place d'infrastructures au niveau régional.

Le projet de zone de libre-échange Tripartite (Marché commun d'Afrique australe et orientale –COMESA-, Communauté de développement de l'Afrique australe –SADC- et Communauté de l'Afrique de l'Est -CAE) va créer à terme un marché commun qui regroupera 26 pays d'Afrique orientale et australe et 600 millions d'habitants. Les Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles sont membres du COMESA et aussi membres de la SADC (à l'exception des Comores). La COI doit donc réussir le pari de cette intégration, en tenant compte des fortes disparités entre ses Etats membres et en associant davantage la Réunion, une région ultrapériphérique européenne qui pourrait servir de porte d'entrée vers le marché européen pour les produits de la région COI.

La COI doit surtout défendre les intérêts de ses Etats membres dans ces processus d'intégration régionale (Afrique Orientale, Australe et Océan Indien-AfOA-OI) et globale (APE, OMC) et assurer la prise en compte des vulnérabilités propres aux économies insulaires (isolement, étroitesse des marchés locaux, ressources naturelles limitées, production insuffisante, forte dépendance aux importations et concentration des exportations sur quelques produits, faible diversification des activités, éloignement des principaux marchés internationaux, vulnérabilité environnementale élevée…). Ce rôle, à la fois de levier de l'intégration régionale et globale, et de défense des intérêts insulaires, a été clairement défini dans le protocole d'accord signé en 2005 entre la COI et le COMESA, et réaffirmé lors du Colloque de Mahé (2008). La COI a depuis largement intensifié sa coopération économique et commerciale, en articulant sa stratégie autour de deux axes clefs :

Servir de levier à l'intégration régionale et globale

Il s'agit de préparer la région et ses acteurs économiques à relever les défis de la mondialisation. Cela implique l'amélioration de leur compétitivité par la mise en place d'infrastructures (concernant entre autres la connectivité à haut débit et le transport maritime), qui permettront de réduire le coût des affaires et, par conséquent, de baisser le coût des produits et des services et de



doper les échanges commerciaux qui restent encore très faibles, non seulement à l'intérieur de la COI (3 à 4% du commerce total), mais également entre pays africains. Selon la Banque mondiale, le commerce entre les pays d'Afrique australe représente à peine 10% du total des échanges de la région, contre 60% en Europe et 40% en Amérique du Nord ! Il s'agit ensuite de valoriser certaines filières et d'améliorer les circuits de commercialisation régionale et globale, en appuyant quelques secteurs clefs, comme le tourisme. Il s'agit enfin de renforcer le secteur privé pour l'aider à exploiter les possibilités créées par l'intégration régionale.

Défendre les intérêts des économies insulaires de la COI

Les problématiques des pays insulaires sont spécifiques, en termes de développement, d'investissements dans les infrastructures... La COI entend donc :

- Adapter le processus d'intégration régionale (en tenant compte de l'agenda du COMESA et du processus de Tripartite) aux particularités des Etats insulaires ;
- Défendre une position commune dans les Accords de Partenariat Economique (APE). Le groupe CMMS (Comores, Maurice, Madagascar, Seychelles) a montré lors des négociations avec l'Union Européenne, l'intérêt qu'il y avait à développer des positions communes et cohérentes sur les questions se rapportant à la pêche et à l'accès au marché. Il s'agit maintenant de développer un plan d'action pour la mise en œuvre de l'Accord intérimaire au niveau régional et de défendre une position commune auprès de l'AfoA-OI ;
- Obtenir un statut particulier à l'OMC et au sein du Système des Nations Unies pour les petites économies insulaires en développement qui permettrait, à l'instar des Pays les moins avancés (PMA), de bénéficier d'un traitement spécial et différencié pour l'application des accords commerciaux.

Les avancées les plus significatives de l'année

La COI a donné un coup d'accélérateur à la coopération économique et commerciale, en décidant de créer un Comité de pilotage, de formuler un nouveau mandat avec une convention-cadre régionale et de mobiliser les moyens appropriés. Le Secrétariat Général a par ailleurs organisé une réunion régionale sur l'espace économique et commercial à Maurice en février 2011 et une autre en septembre de la même année, avec une bonne représentation des pays membres et de l'UCCIOI.

Le lancement du programme de mise en œuvre de la Stratégie de Maurice sur les Petits Etats Insulaires en Développement (PEID)

Conformément à son mandat relatif à la défense des Petits Etats Insulaires en Développement (PEID) au niveau régional et international, la COI a lancé un programme d'appui à la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice pour le développement durable des PEID, qui sera financé à hauteur de 15 millions d'euros



par l'Union Européenne (étalés sur deux phases de 3 ans et demi chacune). Ce programme englobe les pays de la COI, Zanzibar (Tanzanie), le Cap Vert, les Maldives, la Guinée-Bissau, Sao-Tomé et Principe. Il vise à développer et rendre opérationnel un système de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice, au niveau national, régional et international, et contribuer à établir et promouvoir des bonnes pratiques pour réduire les vulnérabilités des PIED dans 4 domaines :

- L'opérationnalisation d'un Fonds de facilité Récifs coralliens
- La mise en place d'un Fonds d'assurance contre les catastrophes naturelles
- La mise en œuvre d'une stratégie politique destinée à transformer les Etats insulaires en « Etats insulaires durablement développés », intégrant de façon optimale les développements économique, social et environnemental.
- L'opérationnalisation d'une Initiative Changement Climatique dans l'Océan Indien

Le programme de mise en œuvre de la Stratégie de Maurice s'appuiera sur la coopération régionale et l'intégration, les échanges et les transferts de savoirs entre PEID et une méthodologie permettant de prendre en compte les différents stades de développement des pays bénéficiaires.

La stratégie de Maurice adoptée en 2005 consolide le Programme d'action de la Barbade (1994) pour un développement durable des Petits Etats Insulaires en Développement (PEID) par un examen plus approfondi des vulnérabilités des PEID, et la prise en compte de thèmes nouveaux comme le traitement spécial et différencié des îles à l'OMC, la graduation des PEID les moins avancés, la santé, les technologies de l'information et le potentiel économique des cultures insulaires. A l'arrivée, ce sont 20 champs d'intervention prioritaires qui ont été définis pour favoriser un développement durable des PEID, avec l'aide de la communauté internationale.

Le Programme PEID permettra aussi aux Etats membres de la région de mieux se préparer pour le 4ème Sommet de la Terre qui se tiendra à Rio de Janeiro, en juin 2012 (RIO+20).

Le PAIR II permettra aussi la COI d'enclencher la mise en œuvre de sa stratégie d'aide au commerce qui s'articule autour de 3 axes :

- L'adaptation des instruments d'aide au commerce et de développement commercial dans le cadre de la Tripartite COMESA-EAC-SADC (évaluation de l'impact et du financement des coûts d'ajustements, sociaux et économiques…) ;
- La réduction des coûts des transactions commerciales particulièrement dans le domaine du transport et des communications : le projet SEGANET, bientôt en instruction, doit permettre d'interconnecter par câble optique les îles de la COI entre elles et avec les réseaux de télécommunications internationaux. Quant à l'instruction du programme sur le transport maritime, elle portera sur les besoins en investissements dans des infrastructures liées au commerce, et sur les instruments et réglementations nécessaires pour faciliter le commerce.

- Le SG-COI mène aussi une étude sur le transport aérien, dont les coûts restent exorbitants dans la région, et les conclusions de cette étude seront débattues lors du prochain Forum économique, ainsi qu'avec les autorités des pays membres ;
- Le développement de productions agricoles transfrontalières pour renforcer la sécurité alimentaire dans la région COI. Sur la base du rapport de l'étude d'identification, l'atelier de validation organisé à Maurice en août 2011 a permis de dégager les orientations du futur projet et de démarrer l'étude de faisabilité.

« Les Iles Vanille », un label commun Océan Indien

La 6ème édition du Forum Economique des Iles de l'Océan Indien, qui s'est tenue du 19 au 21 octobre 2010 aux Seychelles, a permis de franchir une étape symbolique importante sur la voie de l'intégration régionale. Les délégués du 6ème Forum Economique des Iles de l'Océan Indien ont adopté une résolution pour promouvoir ensemble la destination Océan Indien sous le label "Les îles Vanilles ". Ils ont demandé à la COI, dans le cadre du partenariat avec l'Union des Chambres de Commerce et d'Industrie des Iles de l'Océan Indien (UCCIOI), de veiller à la mise en œuvre de cette résolution, afin de dynamiser ce secteur économique clef des pays de la COI et d'en faire un vecteur de développement régional durable. Un Comité Tourisme, incluant une représentation des bureaux de promotion, a été créé pour mettre en œuvre ce label. Il faut maintenant mutualiser les moyens, intensifier le dialogue public-privé, adopter une approche participative multi-acteurs, promouvoir l'écotourisme et la multi-destination.

Les chantiers de l'avenir

Créer un espace économique et commercial d'échanges renforcés entre les Etats membres de la COI

Le Conseil des Ministres réuni à Saint-Denis en juin 2010 avait souhaité créer un espace économique et commercial d'échanges renforcés entre les Etats membres de la COI et estimé nécessaire de mener une réflexion sur la mise en place d'une convention-cadre régionale entre les Etats membres, basée sur les principes d'une approche progressive et à géométrie variable. Le Conseil avait aussi décidé de créer un Comité de pilotage, placé sous l'autorité du Secrétaire Général, et composé de représentants des Etats membres, du monde économique et d'experts, qui serait chargé d'élaborer cette convention-cadre régionale sur la base des recommandations faites à l'issue d'un atelier de travail prévu sur l'espace économique et commercial. La COI a préparé les termes de référence du futur Comité de Pilotage sur l'Espace Economique et Commercial (CPEEC), qui doivent être soumis pour approbation à une réunion régionale, prévue les 27 et 28 septembre 2011.

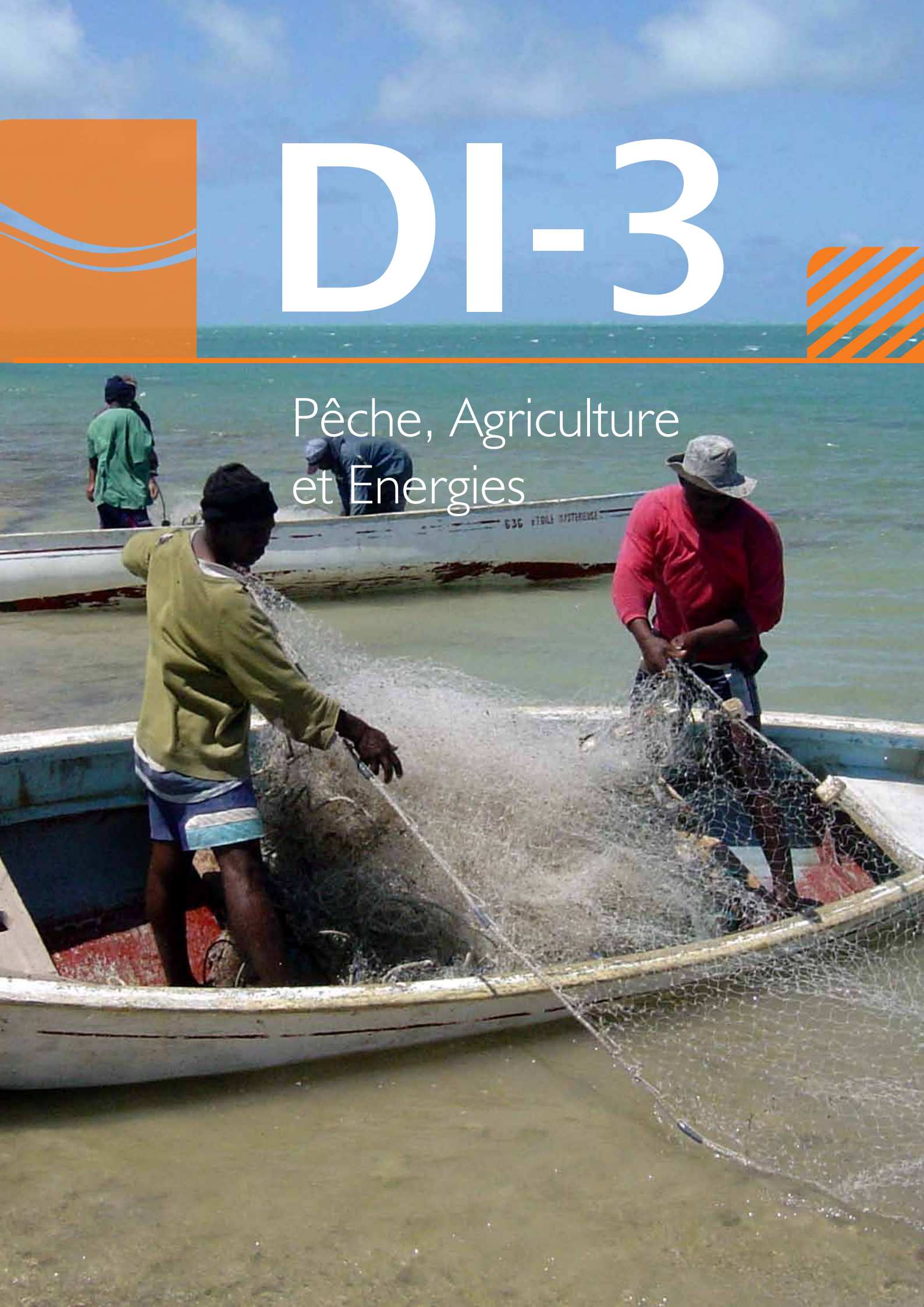
Le CPEEC prendra en compte les activités découlant du Programme PAIR II et les résultats de l'étude phare menée par la Banque Africaine de Développement. Le document de stratégie d'intégration régionale de l'Afrique australe et orientale (RISP) de la BAD tient compte des défis spécifiques auxquels sont confrontés les pays membres de la COI. Mais afin de mieux prendre en compte ces particularités, la BAD a décidé de préparer un rapport phare sur l'intégration régionale des îles de l'océan Indien, qui s'appuiera sur diverses études afin d'identifier les domaines d'intervention prioritaires pour la BAD et les champs de collaboration possibles avec les autres partenaires du développement. Une étude d'identification des besoins en infrastructures est notamment en cours. Et ses conclusions feront fait l'objet d'un atelier de travail en septembre 2011.

Le CPEEC tiendra aussi compte de la situation économique et sociale particulière des Etats membres, de leurs réalités, des enjeux de développement, et du besoin de doter la COI de moyens appropriés pour faire le suivi de ces questions. Il entend faire du secteur privé (et en particulier de l'UCCIOI, des femmes et des jeunes entrepreneurs) le moteur du développement économique de la région, et mise sur des secteurs clefs comme les TIC, le tourisme, la sécurité alimentaire, les énergies renouvelables, les transports inter-iles pour intensifier les échanges et accélérer l'intégration régionale.



DI-3

Pêche, Agriculture et Energies



Valoriser les ressources naturelles

Le contexte et les enjeux

La valorisation des ressources halieutiques, agricoles et énergétiques offre un potentiel de développement important aux pays de la région, en termes de revenus et d'emplois. Elle permet d'alléger la pauvreté, de renforcer la sécurité alimentaire et de réduire la dépendance aux importations, dans un contexte international marqué ces dernières années par des crises alimentaires et énergétiques majeures. Mais de grosses menaces pèsent sur l'exploitation durable de ces ressources, dues entre autres à la pêche illégale, non réglementée et non déclarée (INN), à la perte de la biodiversité et au changement climatique.

Promouvoir des pratiques responsables

Les défis à relever sont transfrontaliers et appellent des réponses régionales. Aucun des pays de la région n'est aujourd'hui en mesure d'assurer la pérennité de ses ressources individuellement. Il est impératif de procéder à des actions conjointes et concrètes.

La COI entend donc promouvoir des pratiques responsables qui favorisent la conservation, la gestion et le développement des ressources marines, terrestres et énergétiques, et garantissent le maintien de leur disponibilité pour les générations présentes et futures.

Accélérer l'intégration régionale

Elle entend aussi accélérer l'intégration régionale, valoriser les filières et lever les barrières au commerce, pour contribuer à la sécurité alimentaire et énergétique de ses Etats membres. Une bonne intégration régionale peut permettre d'avoir une meilleure allocation des ressources et d'exploiter les complémentarités existant entre les pays. Madagascar a le potentiel pour devenir le grenier alimentaire de la région, Maurice et la Réunion peuvent jouer le rôle de locomotives du développement des énergies renouvelables…

Les avancées les plus significatives de l'année

Le démarrage d'un ambitieux programme régional Pêche

Suite à l'adoption par le 25ème Conseil de la COI en 2009 de la stratégie Régionale de la Pêche et de l'Aquaculture, les enjeux identifiés comme prioritaires pour la pêche et l'aquaculture

de la région ont servi à élaborer, dans le cadre du 10ème FED, un programme régional Pêche qui a démarré officiellement en juin 2011. C'est le plus gros projet porté par la COI en termes de durée (2011- 2017), de financements (21 millions d'euros dans la première de ses deux phases de mise en œuvre) et de couverture géographique, puisque ce programme ambitieux englobe aujourd'hui 20 pays, avec la création récente du Sud-Soudan. Le programme devrait démarrer très vite par des activités de formations et de sensibilisation.

Une police régionale des pêches sécurisante

Les patrouilles maritimes et aériennes conduites dans le cadre du plan régional de surveillance des pêches aident les Etats de la COI à se réapproprier leurs espaces maritimes, qui couvrent une surface totale de 5 millions de km^2, soit deux fois la Mer Méditerranée. Une 28ème mission régionale de surveillance des pêches a été lancée fin août dans le sud-ouest de l'océan Indien. Ce dispositif régional de surveillance, en vigueur depuis 2007, permet de lutter contre la pêche illégale et de promouvoir une pêche durable et responsable, au bénéfice d'un secteur majeur pour les économies des 5 Etats insulaires. Par leur présence, les patrouilleurs contribuent aussi à sécuriser les espaces maritimes, dans un contexte de piraterie maritime.

La mutualisation des moyens et des compétences rend le dispositif plus efficace, plus dissuasif et moins onéreux.



Le lancement d'une initiative d'agroécologie pour adapter la petite agriculture des îles au changement climatique

Le lancement en décembre 2010 d'une Initiative Régionale pour l'Adaptation de la petite agriculture au Changement Climatique dans les îles de l'Océan Indien par la diffusion de l'agroécologie (IRACC) est une autre avancée notable de l'année. Cette initiative, financée par le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) à hauteur de 750 000 US dollars, doit permettre d'améliorer les revenus et les conditions de vie des petits exploitants agricoles, en adoptant des approches et des techniques relevant de l'agriculture de conservation.



Les chantiers de l'avenir

Renforcer la sécurité alimentaire



Si les aspects pêche et agriculture font désormais l'objet de projets ambitieux et d'une probable poursuite des activités du PRSP au-delà du 31/12/2011 (date officielle de clôture du projet), il reste à élaborer une stratégie régionale de sécurité alimentaire. La sécurité alimentaire est déjà une composante spécifique du Programme pêche et l'un des trois objectifs de la Stratégie d'aide au commerce de la COI. Elle devrait bientôt faire l'objet d'un grand projet financé dans le cadre du 10ème FED, qui s'appuiera sur des initiatives régionales, comme le réseau scientifique et technique, ou le réseau régional QualiREG Océan Indien/ Réunion. Une étude d'identification a été lancée grâce au soutien de l'IGAD (à travers son projet REFORME), un expert a fait le tour des pays membres et les propositions du rapport qu'il a remis ont été débattues lors de l'atelier de validation qui s'est tenu à Maurice du 29 au 31 août 2011. Cet atelier a donné lieu à une résolution commune sur un projet de stratégie régionale en matière de sécurité alimentaire comprenant 5 volets : 1) la coopération régionale ; 2) la recherche-développement ; 3) la production ; 4) la commercialisation ; 5) la sécurisation en cas de catastrophes naturelles et de crises majeures dans le secteur agricole.

Cet atelier de travail a servi de prélude au lancement d'un programme qui sera soumis au Conseil des Ministres pour adoption

Développer les énergies renouvelables

Le développement des énergies renouvelables est un autre gros chantier à lancer. Il figure en tête de l'agenda de la COI depuis la flambée des prix du pétrole en 2007, mais il n'a pas pu encore faire l'objet d'un programme. Une nouvelle fiche d'identification justifiant la pertinence d'un tel projet dans la région a été tout récemment acceptée par la Commission Européenne. Et le Secrétariat Général COI travaille actuellement à l'élaboration de la Fiche d'Action.



Le Programme régional Pêche (SMART FISH)

Les attentes autour du projet

Compte tenu du poids économique majeur de la pêche dans la région, de son potentiel de développement et des défis à relever pour assurer une gestion durable des ressources halieutiques, la COI a mis en place, depuis mars 2011, un important programme de pêche destiné à 20 pays et financé par l'Union européenne à hauteur de 21 million d'euros (10ème FED). Ce programme régional Pêche, en partenariat avec le COMESA, l'IGAD et l'EAC, ainsi que la SADC (partenaire associée), doit favoriser le développement économique et social des pays d'Afrique Orientale et Australe-Océan Indien (AfOA-OI) et approfondir l'intégration régionale, à travers l'exploitation durable des ressources halieutiques et aquacoles (exploitées à 97 % par des pays non riverains de l'océan Indien), leur valorisation (transformation, commercialisation) et leur contribution à la sécurité alimentaire.

Les cinq principaux résultats attendus du programme reprennent les objectifs de la stratégie de la COI sur la pêche et l'aquaculture, adoptée par le 25ème Conseil de la COI :

- l'adoption d'un plan d'action pour la gestion et le développement de la pêche ;
- l'élaboration d'un cadre régional de gouvernance des pêches ;
- la mise en place d'un système de surveillance, contrôle et suivi de la pêche (SCS);
- l'élaboration d'une stratégie commerciale pour valoriser les produits de la mer et améliorer l'offre sur les marchés locaux, régionaux et internationaux ;
- le développement de stratégies et de plan d'actions pour renforcer la sécurité alimentaire basée sur les produits de la pêche au niveau régional et national.

Ce programme entend valoriser les acquis de projets passés ou en cours dans ce domaine (programme thonier, plan régional de surveillance des pêches, ProGeCo) et fédérer les initiatives nationales autour de préoccupations communes et prioritaires pour la région. Il s'appuie sur une assistance technique d'AGROTEC, l'expertise de la FAO (pour les parties gestion des pêches et sécurité alimentaire) et la collaboration d'organisations régionales de gestion des pêches comme la CTOI, SWIOFC, LVFO (lac Victoria), LTA (lac Tanganyika).

Les principales réalisations

Le programme Smart Fish est désormais opérationnel. Les réunions des points focaux et du premier Comité de pilotage ont été suivies de missions et d'ateliers d'évaluation de la situation et des priorités pour la gouvernance (zone maritime), le SCS (zone maritime et lacs Tanganyika et Victoria) et le commerce (Afrique continentale). Les capacités de contrôle de la qualité du poisson (autorités compétentes, laboratoires…) ont été aussi évaluées pour la partie continentale du programme. Les besoins en formations sont actuellement évalués et un certain nombre de manuels de formation sont en cours d'élaboration. Des cadres ont été envoyés en Afrique du Sud pour être formés à l'approche éco-systémique des pêches.

Le programme a par ailleurs lancé toute une série d'études, notamment sur le commerce et la qualité des petits pélagiques des grands lacs et la certification de l'industrie thonière de la COI.

Le Plan Régional de Surveillance des Pêches

Les attentes autour du projet

Mis en œuvre par la COI depuis 2007, le Plan Régional de Surveillance des Pêches (PRSP) vise à éradiquer la pêche illicite, non réglementée et non déclarée (INN) des zones économiques exclusives de ses Etats Membres. Il contribue aussi aux efforts de gestion durable des ressources halieutiques dans l'océan Indien et à la promotion d'une pêche responsable. L'impact économique et social du secteur pêche est majeur pour les Etats membres de la COI, tous insulaires, qui souhaitent pouvoir en tirer des bénéfices durables. L'organisation de patrouilles coordonnées de police des pêches rend le dispositif régional de surveillance plus efficace grâce à la mutualisation des moyens et des savoir-faire. Les missions régionales de surveillance s'exécutent dans un cadre innovant permettant de s'affranchir des limites de juridiction, comme le font les poissons et les pêcheurs. Elles contribuent en outre à renforcer le niveau de sécurité dans les espaces maritimes des Etats membres de la COI. Le PRSP témoigne de l'efficacité d'une politique maritime intégrée : les cinq centres de surveillance concernés assurent en coopération étroite le contrôle opérationnel des moyens, adoptent des procédures communes, échangent leurs expériences et partagent progressivement leurs données pour planifier les missions. Les technologies les plus modernes sont aussi mises en œuvre en appui des patrouilles (exploitation de données scientifiques sur la pêche, usage de satellites radar…). Financée par la Commission européenne (DG Mare) à hauteur de 10 millions d'euros sur la période 2007 – 2011, cette initiative régionale est pilotée par une Cellule de Coordination Régionale (CCR) rassemblant les chefs de service de surveillance des pêches des 5 Etats membres.

Les principales réalisations

28 misions conjointes de surveillance ont été conduites représentant plus de 800 jours de patrouilles maritimes, 700 heures de patrouilles aériennes. 20 infractions ont été constatées et 7 arraisonnements ont été ordonnés. Les patrouilleurs assurent une présence à la fois dissuasive pour les pêcheurs illégaux et rassurante pour les flottilles autorisées, dans le contexte actuel de piraterie maritime. Doté d'uniformes communs, de procédures harmonisées de contrôle et de planification des moyens, ce dispositif offre un bel exemple d'intégration régionale. La COI a par ailleurs soutenu financièrement la mise en place d'un dispositif d'observateurs embarqués, qui est une obligation internationale depuis juillet 2010, en vertu de la résolution 2009/04 de la CTOI. 15 observateurs qualifiés ont acquis leur accréditation régionale et sont en cours de déploiement.

Les perspectives d'avenir

La dernière CCR élargie (Seychelles- avril 2011) a engagé une réflexion sur le développement du partage de données entre les Etats afin de rendre encore plus efficace l'usage des patrouilleurs en mer. Les Etats membres doivent notamment se prononcer sur la mise en œuvre d'un système régional d'échanges de données automatique sur les positions des navires de pêches (VMS), étape décisive en matière d'intégration régionale qui serait un message fort lancé pour une gestion durable et coordonnées des activités de pêches dans le Sud-Ouest de l'océan Indien. Le PRSP témoigne de l'engagement des Etats membres de la COI à lutter contre le fléau de la pêche illégale et la déclaration ministérielle commune de janvier 2007 pourrait être renouvelée, dans la perspective d'une continuation des activités régionales de surveillance et de leur extension à d'autres espaces maritimes, en partenariat avec le programme régional pêche financé par le 10ème Fed.

L'initiative régionale d'adaptation de la petite agriculture au changement climatique dans les îles de l'océan Indien par la diffusion de l'agroécologie (IRACC)

Les attentes autour du projet

Dans un contexte de crise écologique, alimentaire et énergétique, il s'agit de promouvoir des modes de production agroécologiques, à la fois productifs, durables et résilients au changement climatique, qui contribuent à améliorer les moyens de subsistance des plus pauvres, en particulier les petits exploitants et agriculteurs familiaux. Lancée en décembre 2010 et financée par le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) à hauteur de 750 000 US dollars, l'IRACC compte promouvoir la mise en œuvre d'approches et de techniques relevant de l'agroécologie dans les Etats membres de la COI (hormis La Réunion), et sur l'île de Zanzibar (Tanzanie), en s'appuyant sur les diverses initiatives, nationales et régionales, passées et en cours, développées autour de la protection des végétaux (avec les acquis du PRPV), de l'agriculture de conservation (avec les SCV à Madagascar), et des bonnes pratiques ayant un impact positif sur la productivité. Le projet mise beaucoup sur l'information et la sensibilisation, et sur un soutien actif à la recherche participative et à la vulgarisation agricole : appui au développement de microprojets d'agroécologie dans la région de l'océan Indien, suivi du niveau de séquestration de carbone, suivi du développement de l'agroécologie, formations d'agriculteurs, de techniciens et d'ingénieurs, mise en place de référentiels techniques, recensement et diffusion des meilleures pratiques en agroécologie, création d'un portail régional Internet dynamique et interactif…

Les principales réalisations de l'année

A l'issue de l'atelier régional de lancement du projet et de la première réunion du Comité de pilotage (8-9 décembre 2010), des groupes de travail techniques ont été mis en place pour intégrer l'agroécologie dans les actions de vulgarisation et de recherche des services agricoles nationaux et des projets en cours à Grande Comore, Mohéli et Anjouan (Comores), dans les régions d'Atsinanana-Analanjirofo, Vakinankaratra (Madagascar), et à Rodrigues (Maurice). Dans ces différents endroits, ainsi qu'à l'île Maurice et aux Seychelles, des pôles de compétences agricoles (reposant sur des expertises nationales) sont en cours de création disposant des expertises dans les domaines suivants: techniques agricoles, phytopathologie, fertilité des sols, génétique, changement climatique, recherche agricole, gestion de l'eau agricole, entomologie, nématodes, contrôle des adventices, réglementations et régulations, irrigation et drainage… Le projet a par ailleurs appuyé la mise en œuvre d'essais en milieux contrôlés (stations de recherche, sites paysans) aux Comores, à Madagascar et aux Seychelles, et apporté en 2011 un soutien à la création et au fonctionnement des plateformes et des groupes de travail Agroécologie dans chaque pays.

Les perspectives d'avenir

Le projet entend maintenant établir et mettre en œuvre des plans d'actions en agroécologie par pays et pour la région, organiser des ateliers et des formations sur l'agroécologie, des visites d'échanges d'agriculteurs et de techniciens entre les îles, et coopérer à la création d'un portail régional Internet d'information et d'échange sur l'agriculture et la biodiversité dans l'océan Indien, avec le concours du projet e-PRPV (Elargissement et Pérennisation du Réseau de Protection des Végétaux) implémenté par le CIRAD- Réunion.



DI-4

Environnement et Ressources naturelles



Protéger l'environnement

Le contexte et les enjeux

Les îles de l'océan Indien sont des réservoirs de biodiversité. Mais leur distribution géographique et leur isolement, à l'origine de ces processus évolutifs uniques, expliquent en même temps la grande vulnérabilité des écosystèmes insulaires face aux pressions humaines (pollution des eaux, destruction du littoral, surexploitation des ressources marines, tourisme non maîtrisé, introduction d'espèces exotiques…), aux phénomènes naturels (cyclones, inondations…) et au changement climatique en cours. Elles constituent aujourd'hui l'un des 34 « points chauds » de la biodiversité mondiale, c'est-à-dire une zone hébergeant une grande diversité d'espèces endémiques -au moins 1500 espèces végétales-, qui a perdu au moins 70% de leur habitat original. La forte dépendance des îles de la COI vis-à-vis de leurs ressources naturelles et des services écosystémiques fait donc de la conservation de la biodiversité un enjeu critique pour le bien-être des populations de la région.

Préserver des écosystèmes marins et côtiers sains et productifs

Malgré leur diversité, les îles de la COI s'identifient à leur littoral dont les ressources biologiques sont la clé de leur subsistance, la garantie de leur sécurité alimentaire et une source essentielle de revenus. Des secteurs économiques clefs comme la pêche et le tourisme reposent sur l'exploitation de ces ressources naturelles. Les écosystèmes côtiers remplissent aussi bien d'autres fonctions : protections des rivages, filtres des pollutions d'origine terrestre, nurseries pour de nombreuses espèces marines…

Si l'océan Indien occidental (OIO) reste encore l'une des zones océaniques les moins perturbées sur le plan écologique, les environnements marins et côtiers ont commencé à montrer des signes certains de dégradation depuis une décennie. Ces milieux fragiles sont soumis à des activités économiques très diverses impliquant une multiplicité d'acteurs avec des intérêts concurrentiels, voire antagonistes. Ce sont des espaces complexes d'une grande importance stratégique pour le développement des pays côtiers et insulaires, qu'il convient de bien gérer pour les besoins du présent, sans compromettre l'avenir des générations futures. Les Etats membres de la COI ont donc tout naturellement axé leurs programmes de travail sur la protection et l'exploitation durable de ces ressources.



Trois projets en cours pour gérer durablement les ressources marines et côtières

La COI a lancé en 2006 un programme régional ambitieux de gestion durable de la zone côtière (ProGeCo), financé par l'UE (18 millions d'euros) pour accroître le niveau de vie des populations, valoriser les ressources marines et côtières, en favorisant un développement économique respectueux de l'environnement. Elle collabore aussi au programme de Surveillance de l'Environnement en Afrique pour un Développement durable (AMESD) financé à hauteur de 21 millions d'euros par l'Union Européenne (1,2 millions d'euros pour le théma COI), qui permet d'exploiter davantage les images satellitaires et les technologies d'observation de la terre pour suivre les mutations en cours, et ainsi mieux protéger les ressources marines et côtières. Elle pilote aussi depuis 2008 un projet régional de développement d'une autoroute maritime et de prévention de la pollution marine et côtière, financé par le Fonds pour l'Environnement mondial (11 millions d'euros) à travers la Banque Mondiale pour réduire les risques de déversements de produits pétroliers ou chimiques dans la région et renforcer les capacités des pays à répondre aux situations d'urgence. Ces risques sont importants, le Canal du Mozambique étant l'une des routes maritimes commerciales les plus fréquentées au monde par les pétroliers.

Dans ces trois projets, la COI a élargi son périmètre d'action à d'autres pays, pour avoir plus d'efficacité, et tenir compte d'une approche écosystémique plus large, tout en défendant chaque fois les spécificités insulaires de ses Etats membres.

Les avancées les plus significatives de l'année

L'élaboration d'un protocole additionnel GIZC à la Convention de Nairobi

Dans le domaine de la gestion intégrée de la zone côtière, l'avancée la plus notable concerne l'élaboration d'un protocole additionnel GIZC à la Convention de Nairobi qui doit être adopté en 2012. Ce futur Protocole est un instrument juridique clef, qui permettra de consolider le poids politique et la légitimité des structures et des acteurs de la GIZC, et de rendre les actions de gestion intégrée des zones côtières plus efficaces. La signature en janvier 2011 d'un protocole d'accord avec le Secrétariat de la Convention de Nairobi va contribuer à resserrer les liens avec les pays voisins d'Afrique de l'Est, renforcer l'intégration régionale en matière de gestion durable de l'environnement, et relayer les préoccupations insulaires de la COI au sein des organisations onusiennes –notamment du PNUE.

Deux services développés par AMESD pour mieux gérer l'environnement marin

Le 2ème Forum d'AMESD organisé à Maurice (juillet 2011) en présence des représentants de 46 pays africains et de 5 pays européens, a permis de présenter deux services développés par le MOI, pour soutenir la gestion des res-

sources halieutiques et surveiller les paramètres océanographiques biologiques. Ces services offrent de nombreux produits d'océanographie spatiale, comme des cartes quotidiennes sur la concentration de chlorophylle et la température à la surface de la mer, des cartographies des zones potentielles de pêche pélagique , des bulletins mensuels sur les indicateurs biologiques d'océanographie, des atlas régionaux d'observation des vagues et des vents à la surface de la mer…



Des progrès dans la construction de l'autoroute maritime

Les Comores, les Seychelles, Madagascar, Maurice et le Mozambique ont signé en octobre 2010 l'accord régional d'assistance mutuelle et de coopération. Pour être opérationnel, cet accord doit être signé par un sixième pays, (un des quatre autres pays bénéficiaires du projet -Kenya, Tanzanie, Afrique du Sud, France/Réunion). Par ailleurs, quatre pays ont proposé d'héberger le Centre Régional de Coordination de la lutte contre la pollution marine qui desservira l'ensemble de la région Sud-Ouest de l'océan Indien (Afrique du Sud, France/Réunion, Kenya et Madagascar).

Les chantiers de l'avenir

Les projets consacrés à l'environnement et aux ressources naturelles ont pris beaucoup d'ampleur ces dernières années. Ils représentent aujourd'hui 65% des financements mobilisés par la COI. L'organisation s'est vue confier de vastes programmes de gestion des ressources marines et côtières, dépassant ses frontières naturelles. Pour relever les défis, nombreux dans ce domaine, la COI élabore une stratégie régionale sur l'environnement. Maurice et la France/Réunion ont déjà organisé des ateliers nationaux, les trois autres pays de la COI devront bientôt suivre, prélude à l'organisation d'un atelier régional de validation.

Trois futurs projets sur la biodiversité

La COI prépare actuellement trois projets régionaux dans le domaine de la biodiversité.



Le programme de gestion de la biodiversité, qui sera financé à hauteur de 15 millions d'euros sur 5 ans par le 10ème FED, entend accélérer l'intégration régionale pour assurer une gestion plus efficace et collective de la biodiversité et améliorer les conditions de vie des populations de la région. Il contribuera à harmoniser les politiques et les cadres juridiques et institutionnels, intensifier l'éducation, l'information et la sensibilisation, favoriser la mise en réseaux, l'échange des données et promouvoir des mécanismes permettant d'identifier, d'adapter et de mettre en œuvre des bonnes pratiques, en s'appuyant sur des centres de démonstration. Ce programme destiné aux Etats membres de la COI et aux pays côtiers de l'Afrique de l'Est comprendra aussi un important volet



d'appels à proposition pour les acteurs non étatiques. Actuellement en cours de formulation, il pourrait démarrer en 2012.

Les grandes lignes du projet de contribution à la gestion durable et à la conservation du milieu marin dans la zone du sud-ouest de l'océan Indien, ont été également validées par les OPL. Destiné aux pays de la COI, ce projet estimé à 4,2 millions d'Euros que le FFEM va cofinancer, vise à consolider, capitaliser et diffuser les démarches validées par l'expérience de terrain, dans les domaines de la gestion durable des récifs coralliens, des aires marines protégées, et de la gestion durable des pêcheries côtières. Six actions intégrées sont prévues pour illustrer de façon pratique les dimensions techniques, partenariales, économiques, sociales et culturelles de la gestion durable des ressources marines : un projet de gestion durable d'une ressource côtière ; l'appui à la performance d'une aire marine protégée ; la gestion intégrée d'un linéaire côtier ; l'appui à une démarche d'écolodge ; la conservation et la restauration d'un récif corallien ; et l'appui à la gestion durable du tourisme lié à l'observation des cétacés.

Le projet de restauration des îles de l'océan Indien est également en cours d'identification. Inspiré du projet réussi FFEM « Réhabilitation des Ecosystèmes Insulaires » mené aux Seychelles entre 2005 et 2009, ce projet multi-partenarial prévu sur 5 ans est destiné à promouvoir la restauration écologique des îles et des sites importants pour la biodiversité de l'océan Indien à travers des projets pilotes. Le projet vise notamment à promouvoir une coopération nationale, régionale et mondiale pour la conservation et la restauration des îles, améliorer le gardiennage et la gestion des sites, et développer des mécanismes de financement durables, évaluer les potentialités écologiques et assurer le suivi scientifique des écosystèmes, et enfin intensifier la communication sur les activités conduites, les résultats et les enseignements tirés.

La COI se joint également aux efforts déployés par le continent pour assurer un meilleur suivi de l'environnement en Afrique, en utilisant les technologies d'imagerie satellitaire. Et elle envisage de participer pleinement au projet panafricain MESA de « Surveillance de l'environnement et de la sécurité » en Afrique, actuellement en cours d'instruction. Ce projet se basera sur les résultats d'AMESD et sur l'évolution du Plan d'Action Stratégique GMES- Afrique (en cours d'élaboration), dans le cadre du partenariat Europe-Afrique portant sur l'application des données satellitaires aux problématiques du développement durable. Au même titre que les autres Communautés Economiques régionales d''Afrique (CEDEAO, CEMAC, SADC IGAD), la COI a signé en septembre 2010 la déclaration de Ouagadougou, en appui à l'initiative GMES -Afrique qui sera menée par l'Union Africaine.

Vers plus de cohérence et d'efficacité

La COI compte développer des synergies avec les initiatives en cours, capitaliser les acquis des projets passés (ProGeCo, RAMP, PRPV, Récifs coralliens…), optimiser les ressources financières et humaines dans des pays aux capacités souvent limitées, encourager les échanges de compétences, d'expériences et de bonnes pratiques entre les pays et aider les pays de la région à respecter leurs engagements régionaux et internationaux (Convention de Nairobi, Convention sur la diversité biologique, Convention des Nations Unies pour lutter contre la désertification-CNULCD-…). Des protocoles d'accord ont été signés notamment avec la Convention de Nairobi, le Mécanisme Mondial de la CNULCD, et avec l'Organisation Maritime Internationale, dans le cadre de la lutte contre la pollution marine (OMI- protocole signé en 2009 et prolongé en 2011). Un accord-cadre est par ailleurs envisagé avec l'OMI qui permettrait à la COI de bénéficier d'un statut d'observateur au sein de cette institution. Ces différentes collaborations, ainsi que les partenariats envisagés avec l'IUCN et le WIOMSA (dans des domaines spécifiques comme la gestion de la biodiversité terrestre, des espèces envahissantes, marines et côtières) contribueront à accélérer l'intégration régionale, relayer les intérêts spécifiques des Etats membres de la COI et donner plus de cohérence et d'efficacité aux actions de préservation de l'environnement qu'elle entend mener.



Le Programme régional de gestion durable de la zone côtière (ProGeCo)

Les attentes autour du projet

Lancé en 2006 et financé à hauteur du 9ème FED de l'Union Européenne jusqu'à fin 2011, le Programme régional de gestion durable de la zone côtière vise à améliorer le niveau de vie des populations, en valorisant les ressources marines et côtières et en favorisant un développement économique respectueux de l'environnement. Ce programme passe par la mise en place de Comités et de plans nationaux de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) -ciblant les sites jugés prioritaires à la fois pour la sauvegarde de la biodiversité et les potentialités en termes de développement socio-économique-, et le renforcement des capacités des acteurs non étatiques (à travers des appels à projets). Il englobe les Etats de la COI, ainsi que les pays riverains de l'Afrique de l'Est, le Kenya, la Tanzanie et la Somalie.

Les principales réalisations

L'avancée la plus notable de l'année concerne l'élaboration d'un protocole GIZC à la Convention de Nairobi qui doit être présenté pour validation à la 7ème Conférence des Parties en avril 2012. Ce futur Protocole prévoit aussi des dispositions pour la mise en place d'une plateforme régionale de politique de GIZC.

Les perspectives d'avenir

Le programme régional de gestion durable de la zone côtière travaille sur la capitalisation du projet et sa pérennisation. Si des structures nationales GIZC existent dans tous les pays, il appartient maintenant aux Etats de les institutionnaliser et de les faire fonctionner. Par ailleurs, une série de manuels didactiques ont étés développés pour promouvoir les acquis du programme et souligner les leçons apprises dans le cadre des appels à proposition et des ateliers de restitution sont organisés dans les pays concernés. Une passerelle avec le nouveau programme régional de la pêche a été établie pour pérenniser les activités concernant les pêcheries côtières, la mariculture et l'aquaculture. Et tout ce qui a été produit dans le cadre du programme (manuels, guides, livrets, supports pédagogiques) sera accessible sur le futur site remanié de la COI.

ProGeCO, c'est…

- Des Comités GIZC en place et des capacités de planification et de suivi des GIZC, de getion intégrée des zones côtières ou de gestion des aires marines protégées
- De nombreux manuels, guides et livrets sur la gestion des déchets solides, la production des concombres de mer et des algues, la gestion des poulpes à Rodrigues...
- 63 projets engagés avec des acteurs non étatiques (5,5 millions d'euros)
- Des projets très diversifiés : mariculture (cultures d'algues, élevage d'huîtres perlières, pisciculture de poissons et crabes, élevage de concombres de mer...), gestion améliorée des aires marines protégées, lutte contre l'érosion côtière, gestion des déchets, écotourisme…
- 30 concours scolaires, 35 000 livrets de sensibilisation à la gestion des zones côtières distribués aux écoliers et collégiens (1200 professeurs formés)
- Un appui à une vingtaine de projets nationaux médiatiques
- 15 bulletins d'information publiés

Le Programme de Surveillance de l'Environnement en Afrique pour un Développement durable (AMESD)

Les attentes autour du projet

Mis en œuvre par la Commission de l'Union africaine et financé à hauteur de 21 millions d'euros par le 9ème Fonds européen de développement de l'Union Européenne, le programme de Surveillance de l'Environnement en Afrique pour un Développement durable (AMESD) a pour objectif d'aider les pays africains à améliorer la gestion de leurs ressources naturelles par l'utilisation des technologies spatiales. Décliné en 5 actions thématiques régionales (themas), le programme AMESD porte dans la région sur la gestion des ressources marines et côtières. La fourniture aux utilisateurs potentiels d'un meilleur accès à l'observation terrestre passe par un équipement en infrastructures locales indispensables, la mise à disposition de services et produits d'océanographie spatiale, et un renforcement des capacités (formations spécialisées et programmes d'échanges de personnel).

Le thema COI (1,2 millions d'euros), piloté par le Mauritius Oceanography Institute (centre technique), englobe les pays ACP de la COI (la Réunion est un partenaire associé), les pays riverains du canal du Mozambique (Kenya, Tanzanie, Mozambique) et deux petits Etats insulaires (Sao Tomé et Principe, Cap Vert).

Les principales réalisations

Les formations se sont poursuivies. A l'arrivée, ce sont plusieurs centaines de ressortissants des Etats membres de la COI (services météorologique nationaux, autorités responsables des zones marines et côtières et Instituts de recherche sur les pêches) qui ont été formés aux techniques et aux outils de télédétection, ainsi qu'aux applications pratiques des produits AMESD.

Le 2ème Forum d'AMESD organisé à Maurice (20-22 juillet 2011) en présence des représentants de 46 pays africains et de 5 pays européens, a permis de présenter deux services développés par le MOI, pour soutenir la gestion des ressources halieutiques et surveiller les paramètres océanographiques biologiques. Ces services offrent de nombreux produits, comme des cartes quotidiennes sur la concentration de chlorophylle et la température à la surface de la mer, des cartographies des zones potentielles de pêche, des bulletins mensuels sur les indicateurs biologiques d'océanographie, des atlas régionaux d'observation des vagues et des vents à la surface de la mer…

Les perspectives d'avenir

Il s'agit maintenant d'intégrer les données environnementales acquises par ces nouvelles technologies spatiales dans les circuits de décision et d'en faire de véritables outils d'aide à la gestion durable de l'environnement marin.

Les acquis d'AMESD seront capitalisés dans le futur projet « Surveillance de l'environnement et sécurité en Afrique » (MESA), qui sera financé par l'Union Européenne (20 M euros) et porté par l'Union Africaine. Ce projet prendra le relais d'AMESD en développant de nouveaux produits pour mieux suivre la dégradation côtière, l'état de santé des récifs coralliens et les pollutions marines dans les ports.

Le projet de développement d'une autoroute maritime et de prévention de la contamination marine et côtière

Les attentes autour du projet

Le canal du Mozambique est une des routes maritimes commerciales les plus fréquentées au monde par les pétroliers. Les risques de déversements de produits liés aux déversements de produits toxiques pour l'environnement (pétroliers ou chimiques) y sont donc très importants, menaçant l'intégrité et la richesse de la biodiversité régionale. Lancé en 2008 par la COI et financé par le Fonds pour l'Environnement mondial (FEM- 11 millions d'euros), à travers la Banque Mondiale, le projet de développement d'une autoroute maritime et de prévention de la contamination marine et côtière vise à réduire les risques de pollution (en sécurisant des corridors de passage pour les navires et l'entrée aux ports), et à renforcer les capacités des Etats à répondre aux situations d'urgence (révision des plans nationaux de lutte contre les déversements d'hydrocarbures, réaffirmation de l'engagement des pays envers les diverses Conventions de l'OMI relatives à la pollution marine et à la navigation, formations de juristes…). Ce projet concerne 9 pays, les Etats membres de la COI ainsi que le Kenya, la Tanzanie, le Mozambique et l'Afrique du Sud. Il travaille aussi en collaboration avec l'Autorité de sécurité maritime d'Afrique du Sud (SAMSA), l'Organisation Maritime Internationale (OMI) et le Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM).

Les principales réalisations de l'année

Les éléments essentiels à la mise en place des nouvelles voies maritimes dans le canal du Mozambique sont disponibles. Sous l'égide du Gouvernement d'Afrique du Sud, le dossier doit être déposé à l'OMI pour démarrer le processus de validation. Les différents pays ont entamé la révision des plans de lutte contre le déversement des hydrocarbures (incluant entre autres la politique sur l'utilisation des dispersants et les cartes de sensibilité environnementale) et l'élaboration de Plans nationaux de lutte contre les substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD). Ils ont également formé des juristes aux affaires maritimes et des formateurs pour assurer la pérennité et la mise à niveau des agents concernés. Les Comores, la Tanzanie et le Mozambique vont aussi bénéficier des équipements de base pour combattre les déversements des hydrocarbures. Les 4 pays ACP de la COI (Comores, Seychelles, Madagascar, Maurice) et le Mozambique ont signé en octobre 2010 l'accord régional d'assistance mutuelle et de coopération, qui doit maintenant être entériné par les 4 autres pays bénéficiaires du projet. A la signature d'un sixième pays, l'accord deviendra opérationnel. Par ailleurs, quatre pays ont proposé d'héberger le Centre Régional de Coordination de la lutte contre la pollution marine : l'Afrique du Sud, la France/ Réunion, le Kenya et Madagascar.

Les perspectives d'avenir

Afin de compléter les outils destinés à combattre la pollution marine et assurer la sécurité de la navigation, deux activité pilote sont en cours, pour montrer comment des données satellitaires et des images à haute résolution peuvent faciliter la détection des nappes d'hydrocarbures et le suivi des habitats coralliens dans le canal de Mozambique.



DI-5

Développement humain et Sécurité régionale



Protéger les populations, consolider l'avenir

Le contexte et les enjeux

Pour offrir aux populations la sécurité et la qualité de vie auxquels elles aspirent, la COI s'investit dans des dossiers, à dimension régionale, qui concernent leurs préoccupations quotidiennes.

Réduire les risques sanitaires

« Les êtres humains ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature » (Déclaration de Rio, 1992). Préalable indispensable à tout développement durable, la santé publique est confrontée aujourd'hui à de nombreux défis. L'explosion démographique, l'urbanisation rapide, l'agriculture et l'élevage intensifs, les nouvelles pratiques alimentaires, la déforestation, la dégradation des écosystèmes et le changement climatique ont mis l'homme au contact d'un nombre considérable d'espèces animales et d'agents pathogènes, à l'origine d'une multiplication inquiétante des maladies infectieuses ces dernières années. La mondialisation des échanges, l'expansion sans précédent des mouvements de personnes et de marchandises et l'interconnexion extrême du monde d'aujourd'hui créent une multitude de conditions propices à la propagation rapide de maladies à potentiel épidémique, d'affections d'origine alimentaire ou d'agents chimiques ou nucléaires, susceptibles d'affecter non seulement la santé publique, mais aussi l'économie, le commerce international, voire la stabilité sociale et politique des Etats.

Devant ces risques partagés et leur impact potentiel, la COI a décidé de se mobiliser et d'apporter une réponse régionale, notamment à travers deux projets majeurs de santé publique: le projet AIRIS de lutte contre le VIH-SIDA, et le projet de surveillance épidémiologique RSIE-Réseau SEGA.

Sécuriser la zone de l'océan Indien et lutter contre la criminalité transnationale

La sécurité, individuelle et collective, est une autre préoccupation majeure de l'organisation. Le terrorisme, les grands trafics (drogue, pierres précieuses, tourisme sexuel, …), les crimes commis en mer, sont des problèmes transfrontaliers qui menacent l'économie formelle, la sécurité des populations et la stabilité des Etats de la COI. Face à cette criminalité transnationale qui est souvent le fait d'organisations structurées, armées et financièrement solides, la COI a décidé de renforcer



la coopération régionale et de mutualiser les moyens humains et financiers pour sécuriser davantage son espace.

Réduire les impacts humains et économiques des catastrophes

La sécurité régionale passe aussi par une meilleure prévention et une meilleure gestion des risques naturels et des catastrophes, compte tenu de la très grande exposition des îles de la COI aux catastrophes naturelles. L'objectif est de réduire les impacts humains et économiques souvent considérables de ces catastrophes et d'améliorer la résilience des pays et des populations.

Développer une politique de recherche axée sur les préoccupations des Etats membres de la COI

Le développement humain et la sécurité régionale dépendent étroitement d'un renforcement des capacités et de la recherche. Dans ce domaine, la COI entend aussi créer, à travers des actions de Coopération Universitaire et de Recherche, un vivier régional de techniciens, d'experts et de chercheurs, capables d'aider les Etats membres à relever les défis du développement durable, résoudre des problèmes complexes (sécurité alimentaire, gestion des territoires…) et apporter des réponses adaptées à leurs spécificités insulaires.
Dans tous ces projets, la COI mise sur la mutualisation des ressources, l'échange des bonnes pratiques, des savoir-faire, l'implication de la société civile et le soutien des bailleurs de fonds, pour obtenir des avancées significatives.

Les avancées les plus significatives de l'année

Dans le domaine de la santé, une complémentarité d'actions pour réduire les risques sanitaires :



-Des risques sanitaires réduits avec des épidémiologistes de terrain formés

Le projet RSIE-Réseau SEGA a mis en place un dispositif de surveillance renforcée des fièvres, apporté un appui à la production d'information épidémiologique, une expertise aux laboratoires de santé publique de la région COI, et démarré en septembre 2011 une formation sur 2 ans de 6 épidémiologistes d'intervention (objet d'une fiche projet p.58).

-Un dispositif régional de lutte efficace contre le SIDA

Le projet AIRIS a poursuivi ses actions de formation (journalistes, manuel de formation des formateurs VIH/sida en milieu du travail), de sensibilisation, et de soutien aux ONG de la région (19 ONG ont bénéficié d'un appui technique et financier de mars à septembre 2011). Les systèmes d'informations sanitaires ont par ailleurs fait l'objet de revues par les pairs aux Comores, Madagascar, Maurice et Seychelles, avec une restitution prévue des recommandations aux autorités. Le projet a aussi livré 3 unités mobiles de dépistage à Madagascar et 3 aux Comores et acquis des réactifs médicaux pour appuyer les unités mobiles et les études

(UDI, HSH) programmées aux Comores, à Madagascar et aux Seychelles (objet d'une fiche projet p.59).



Les deux projets ont également participé de manière significative aux Jeux des Iles de l'Océan Indien, le premier en envoyant 9 épidémiologistes pour aider le ministère de la Santé des Seychelles à mettre les Jeux des Iles sous haute surveillance sanitaire. Et le projet AIRIS, en profitant de ce grand rassemblement de jeunes et d'athlètes, pour orchestrer une importante campagne de sensibilisation et de prévention contre le SIDA.

La mobilisation des plateformes Sécurité et Justice dans la lutte contre la drogue, le terrorisme et les crimes commis en mer

Les plateformes « Sécurité » et « Justice » ont été fortement mobilisées cette année dans la lutte contre la piraterie maritime. Ces plateformes régionales, créées respectivement depuis 2008 et 2009, ont pour but d'intensifier les échanges en matière de sécurité publique, de police judiciaire et administrative, de partager les expériences et les savoir-faire, et de coordonner les actions des différents intervenants. Ces plateformes régionales regroupent, d'une part, des hauts fonctionnaires de la police et de la gendarmerie et, d'autre part, de hauts magistrats, dont le mandat est issu de la Convention sur la Sécurité des pays de 2006. Leur 3ème réunion a été organisée en partenariat avec l'UNODC les 7 et 8 juin 2011 au siège de la COI sur le thème central des crimes commis en mer, et elle a permis aussi de réfléchir aux contours d'un futur projet régional pour renforcer la sécurité régionale et protéger les populations.

Le lancement du projet pilote de Prévention et Gestion des risques et des catastrophes naturelles



La Convention de financement a été signée le 25 mars 2011 avec l'AFD, qui cofinance le projet à hauteur de 2 millions d'euros et l'avis à manifestation d'intérêt a été lancé en avril. L'équipe-projet devrait s'installer en octobre 2011. Le projet contribuera à améliorer la connaissance des risques et à renforcer les capacités nationales et régionales en matière de veille, d'alerte et de secours (mise en place d'une plateforme d'information et de communication, d'un programme régional de formation, d'un système formalisé de coopération et de concepts communs de gestion de crise). Il compte aussi développer des modes de reconstruction et de réhabilitation rapide et des mécanismes de protection financière adéquats (fonds de compensation).

La mise en place d'un réseau de chercheurs des pays de la COI

La COI a contribué à la mise en place d'un réseau universitaire et de recherche des pays de la COI, qui regroupe aujourd'hui 250 chercheurs, universitaires et experts scientifiques. Cette mise en réseau est une étape fondamentale pour stimuler et valoriser la recherche, l'innovation et la créativité. Elle permet d'organiser une veille continue de l'actualité scientifique régionale et des différents appels d'offres et de relayer les informations sur le site Internet www.reseaurecherche-coi.org, opérationnel depuis novembre 2010 , d'encourager les parte-

nariats et les montages de projets multidisciplinaires, d'identifier les formations dispensées dans la région, de favoriser la mobilité régionale et de donner davantage de visibilité aux différents projets scientifiques et travaux développés par les Etats membres et leurs partenaires. Pour construire le futur "espace de recherche océan Indien", la COI travaille en étroite collaboration avec les partenaires institutionnels et scientifiques de la région COI (Ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Universités, institutions de recherche nationales, enseignants, chercheurs et doctorants)…), mais aussi avec des organisations régionales et internationales (AUF, IOF, Union Africaine, COMESA, UNESCO, SADC, EAC …) et les réseaux universitaires et programmes existants (Agence Universitaire de la francophonie, Centre Régional d'Excellence Multidisciplinaire, Institut du FMI. Et des accords de partenariat sont par ailleurs envisagés avec d'autres réseaux universitaires (Southern African Regional University Association, Association des Universités Africaines…).

Les chantiers de l'avenir

Créer une Unité de Santé au sein de la COI

Un des grands chantiers de l'avenir concerne la création à l'horizon 2017 d'une Unité Santé au sein de la COI. Composée d'experts régionaux, cette Unité spécialisée s'appuiera sur un réseau actif de médecins, vétérinaires, biologistes, entomologistes, épidémiologistes et spécialistes de l'environnement, aider les Etats membres de la COI à relever les grands défis de santé publique et réduire les risques sanitaires.

Mettre en place un consortium de recherche dédié à la COI

Dans le cadre du futur projet "Renforcement de la Recherche et de l'Innovation dans les pays de la COI", la COI envisage de mettre en place un consortium de recherche pour orienter et harmoniser les politiques régionales de formation, de recherche et d'innovation, réduire les disparités entre les Etats et valoriser la recherche régionale, en l'axant sur des problématiques partagées par les Etats de la COI, notamment celles liées à leurs spécificités insulaires. La Banque Africaine de Développement (BAD) a manifesté son intérêt pour financer ce futur projet estimé à 7 millions d'euros sur 5 ans (2012-2016). Le projet est actuellement en cours d'instruction, avec une soumission prévue au Conseil d'Administration fin 2011. Et la COI continue par ailleurs de rechercher toutes les opportunités de financement et de partenariat qui lui permettront de mener à bien ce grand projet et de lui donner une impulsion décisive.

L'ambition est de créer à terme un vivier régional de scientifiques de haut niveau, mobilisables par la COI, ses partenaires et ses différents projets. Ce pool d'experts permettra à la COI de donner davantage de pertinence à ses interventions, de faire de la recherche un moteur efficace de croissance et de générer une véritable économie de la connaissance dans la région.

Devenir un acteur majeur régional dans la prévention et la gestion des risques naturels et des catastrophes

Le projet socle qui démarrera fin 2011 vise à mettre en place les structures et les outils qui permettront de développer un programme ambitieux, à la hauteur des enjeux de développement durable qui sous-tendent l'essor des pays de la COI. Il vise également à mettre en place une dynamique, une nouvelle façon de partager l'information et de collaborer, une nouvelle gouvernance pour que la prévention et la gestion des risques soient partagées par tous, décideurs, aménageurs, bailleurs, populations…

Les premières actions pilotes proposées s'attaqueront au problème du glissement de terrain de Chitrakoot à l'ile Maurice, à celui de l'érosion liée à la déforestation dans un bassin versant de Madagascar, et à l'amélioration de la surveillance des activités du volcan du Khartala aux Comores. Des actions complémentaires de formation et de reconstruction sont également proposées aux Seychelles et à La Réunion. A partir de ces actions pilotes qui seront réalisées dès 2012 avec le concours de l'AFD et de la mise en place des outils, des procédures et des partenariats nécessaires, la COI ambitionne de bâtir sur une longue durée un programme très ambitieux de prévention et de gestion des risques naturels et des catastrophes.

Garantir une plus grande sécurité régionale dans les cinq prochaines années

Avec le concours des partenaires, le programme de sécurité régionale permettra de consolider et structurer les plateformes « Sécurité » et « justice » des pays de la COI, tout en renforçant leur opérationnalité et leurs capacités pour réduire les délits transfrontaliers.



Le projet RSIE-Réseau SEGA

Les attentes autour du projet

Lancé en 2008 par la COI et financé à hauteur de 5,6 millions d'euros sur 4 ans par l'Agence Française de Développement, le projet RSIE vise à mettre en réseau les services publics de surveillance des maladies des cinq Etats membres, développer une veille sanitaire active et renforcer leurs capacités d'action, pour détecter au plus tôt les épidémies et réduire leur impact sur les populations. Composée de 2 épidémiologistes internationaux et d'un personnel administratif, logistique et financier, l'UVS s'appuie sur un pool d'expertises et de compétences internationales et régionales.

Les principales réalisations de l'année

Basé sur des relations de confiance, le Réseau SEGA de surveillance des épidémies et de gestion des alertes permet aux acteurs de la santé d'échanger plus facilement des informations. Il dispose depuis 2011 d'un site Internet http://reseausega-coi.org/ sur lequel on peut trouver entre autres l'actualité du projet, le bulletin d'informations trimestriel SEGA'ctualités, le Bulletin de Veille de l'Océan Indien (BVOI), la Revue de Presse hebdomadaire de l'Océan Indien (RPOI),un annuaire régional des laboratoires et des professionnels de santé publique, et des supports pédagogiques…
Cette année a été également marquée par un renforcement important des capacités régionales et nationales de surveillance et de lutte contre les épidémies. Le projet a démarré en septembre 2011 à Maurice (MIH) une formation sur 2 ans de 6 épidémiologistes d'intervention, qui viendront renforcer le pool d'experts régionaux mobilisables rapidement en cas d'épidémies. Les Jeux des Iles (5-14 août 2011) ont d'ailleurs permis de démontrer l'intérêt d'une intégration régionale en matière de santé. 9 épidémiologistes issus des différentes îles de la COI ont aidé le Ministère de la Santé des Seychelles à mettre les Jeux des Iles sous haute surveillance sanitaire et battu des records de sécurité.
Le projet a aussi doté des services de surveillance épidémiologique en équipements informatiques, véhicules, téléphones, connexions Internet et apporté un appui au renforcement de la production d'informations épidémiologiques. Et les laboratoires de santé publique de la région COI ont bénéficié d'un soutien sous forme d'expertise de la part du projet.

Les perspectives d'avenir

L'objectif est maintenant de faire du réseau SEGA le socle d'un projet beaucoup plus ambitieux de santé publique, qui associe des médecins, des vétérinaires, des biologistes, des entomologistes, des épidémiologistes et des spécialistes de l'environnement, pour mieux réduire les risques des maladies infectieuses. Dès le début, le projet RSIE-Réseau SEGA a développé des synergies avec le projet AnimalRisk (CRVOI) et le projet AIRIS-RSME de la COI (VIH/ SIDA et autres MST, hépatite et tuberculose). Plusieurs programmes sont désormais à l'étude pour la période 2012-2016. Ils visent à renforcer le réseau régional de surveillances des maladies, créer un réseau régional de laboratoires (santé publique, santé animale et hygiène alimentaire), développer un pool de compétences régionales en épidémiologie d'intervention, améliorer la lutte contre les maladies transmissibles, notamment auprès des populations vulnérables (usagers de drogue, détenus), organiser la riposte régionale en cas de crise sanitaire (fonds de compensation, stocks d'urgence…). L'ambition est d'avoir à l'horizon 2017 une Unité Régionale de Santé qui puisse fonctionner de manière pérenne au sein de la COI, en s'appuyant sur des équipes régionales d'experts

L'Appui à l'Initiative Régionale de prévention du VIH/sida/IST dans les Etats membres de la COI (AIRIS)

Les attentes autour du projet

Démarré en 2006 et prolongé d'un an sur budget constant jusqu'à fin 2011, le projet d'Appui à l'Initiative Régionale de prévention du VIH/sida/IST dans les Etats membres de la COI (AIRIS) est financé à hauteur de près de 7 millions d'euros par la BAD. Le projet travaille en étroite collaboration avec de nombreuses ONG (association réunionnaise RIVE, réseau Régional Ravane +…) dans le cadre d'un partenariat institutionnel avec l'ONUSIDA.

Les principales réalisations

Le projet AIRIS a poursuivi ses actions de formation (journalistes, manuel de formation des formateurs VIH/sida en milieu du travail), de sensibilisation, et de soutien aux ONG de la région (19 ONG ont bénéficié d'un appui technique et financier de mars à septembre 2011). Les systèmes d'informations sanitaires ont fait par ailleurs l'objet de revues par les pairs aux Comores, Madagascar, Maurice et Seychelles, pour être restituées. Le projet a aussi livré 3 unités mobiles de dépistage à Madagascar et 3 aux Comores, et acquis des réactifs médicaux pour appuyer les unités mobiles et les études (UDI, HSH) programmées aux Comores, à Madagascar et aux Seychelles. Le projet AIRIS a ainsi contribué à rehausser le niveau des prestations préventives et curatives, en renforçant les capacités des personnels soignants, des laboratoires, des systèmes d'informations sanitaires, et de la société civile. L'appui aux associations et aux ONG a amélioré la prise en charge des PVVIH et le projet a permis de tisser des liens entre les îles et de créer des réseaux d'échanges …

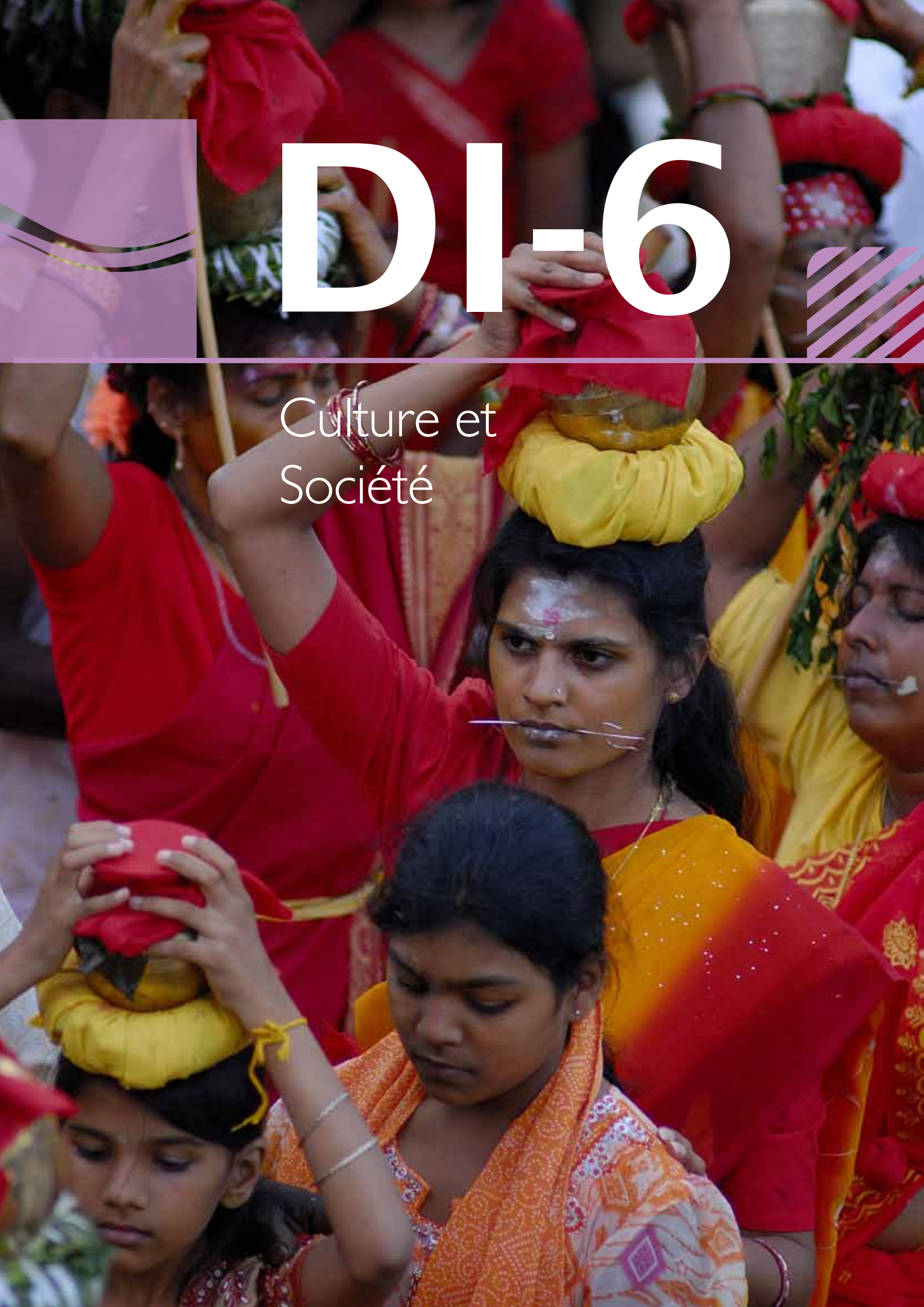
Les perspectives d'avenir

Une récente mission de la BAD (1er juin- 7 juillet 2011) a permis de dresser un bilan positif du projet AIRIS et de dessiner les contours d'un deuxième projet santé. De nombreux efforts restent encore à déployer. Il faut notamment poursuivre l'effort de collecte, d'analyse des données épidémiologiques, mieux intégrer la problématique du VIH/SIDA dans le milieu du travail, former des ONG aux droits humains et imaginer les moyens d'impliquer plus activement les femmes dans la lutte.

Le futur projet d'appui à la riposte régionale face à la propagation des maladies endémiques (IST, VIH/SIDA, hépatites et tuberculoses) des Etats membres de la COI (ARME/COI) est conçu pour consolider les acquis du projet AIRIS en matière de surveillance et de lutte contre les maladies endémiques dans la région, en élargissant la riposte aux maladies chroniques (type HTA, diabète) et à la santé de la reproduction. Ce projet est estimé à 17 millions d'euros sur une période de 5 ans (2012-2016). Le réseau de surveillance des maladies endémiques sera renforcé par l'amélioration des connaissances sur les maladies endémiques et leur évolution dans l'océan Indien, l'intensification des échanges d'informations et d'expériences (entre Etats, acteurs des systèmes de surveillance, professionnels de santé, laboratoires, associations), une harmonisation des procédures entre les laboratoires nationaux, des études et des recherches sur les groupes les plus vulnérables….
L'objectif de la COI est de créer à terme une Unité Santé intégrant l'ensemble des réseaux de santé existants, avec l'appui de la BAD et de l'AFD.

DI-6

Culture et Société



Bâtir des ponts entre les cultures et les sociétés, favoriser la parité et s'adapter au monde de demain

Le contexte et les enjeux

La COI doit pouvoir s'appuyer sur une identité régionale forte pour accélérer l'intégration de ses Etats membres. Les îles de la COI partagent une histoire et un peuplement similaire, ainsi que des intérêts communs face aux mutations de leur environnement. A travers ses projets de coopération régionale, la COI tisse des liens forts de proximité et de solidarité entre ses Etats membres. Leurs représentants, leurs experts et leurs techniciens ont appris à mieux se connaître et à s'apprécier, en travaillant ensemble, en échangeant des informations et en partageant des expériences. Mais ce sentiment d'appartenance à une communauté de destin insulaire reste encore limité au sein des populations, qui se sentent souvent isolées et éloignées les unes des autres.

Bâtir des ponts entre les cultures et les sociétés

La COI entend créer un ciment identitaire « indianocéanique », par l'intensification des échanges culturels et la mise en réseau les acteurs de la société civile. En jouant davantage le rôle de plateforme d'échanges d'informations, d'expertises et de bonnes pratiques entre les organisations professionnelles, les associations de femmes, les ONG, les mouvements de jeunes et les différents acteurs du développement durable, la COI aide les populations à se rapprocher les unes des autres, à s'enrichir de leurs différences et de leurs complémentarités.

Faire des femmes des actrices majeures du développement durable

La COI veut aussi améliorer la condition féminine, favoriser la parité et mettre en réseau les femmes de la région, pour en faire des vecteurs essentiels du changement. C'est dans cette optique qu'elle a élaboré en 2008 une politique et une stratégie régionales genre en 4 axes, avec l'appui financier du Système des Nations Unies. La COI entend lutter contre la violence faite aux femmes (un défi majeur à relever dans la région !), améliorer la participation des femmes dans les instances décisionnelles, renforcer le poids économique des femmes en promouvant l'entreprenariat féminin, et travailler sur l'autonomisation et une plus grande responsabilisation des femmes dans les politiques de développement durable, concernant notamment la sécurité alimentaire et le changement climatique. Les femmes de l'océan Indien doivent devenir des actrices majeures du développement durable.



Adapter les populations au changement climatique

La mobilisation des populations sur des défis majeurs communs comme le changement climatique, est également un bon moyen pour renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté de destin insulaire. Les îles de la COI sont en première ligne face au changement climatique et l'adaptation est pour elles une priorité absolue.

Consciente de cette réalité, la Commission de l'océan Indien avait dans ses nouvelles orientations stratégiques prises en 2005, rappelé sa volonté d'aider ses Etats membres à mieux lutter contre le changement climatique. Cette préoccupation s'est traduite par différentes actions et notamment par la mise en œuvre dès 2008 d'un projet régional d'adaptation au changement climatique (Acclimate). Ce projet vise à améliorer la compréhension des évolutions climatiques régionales et à identifier les vulnérabilités aux impacts du changement climatique, afin d'élaborer une stratégie régionale d'adaptation qui permettra de renforcer la résilience des pays de la COI. Il est cofinancé jusqu'à la fin de 2012 par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial, l'Agence Française de Développement et la Région Réunion, à hauteur de 3,645 millions d'euros.

Les avancées les plus significatives



La création de deux plateformes régionales pour faire avancer la cause des femmes

La COI a enregistré des progrès notables dans la mise en œuvre de la stratégie régionale genre, avec le lancement en mars 2011 d'une plateforme régionale des femmes en politique dans l'Océan Indien (FPOI), à l'issue de la deuxième rencontre régionale des femmes en politique organisée par la COI, en collaboration avec le Conseil Général de la Réunion. Cette plateforme est désormais dotée d'une Charte signée par les Etats de la COI, d'un plan d'action régional et d'une présidente régionale . La COI a par ailleurs lancé en juillet 2011 la plateforme régionale de lutte contre la violence faite aux femmes et aux enfants, en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), UN Women et le Conseil Général de la Réunion. Cette plateforme permettra aux pays de la COI d'unir leurs efforts et d'harmoniser les pratiques pour mieux prendre en charge les victimes de ce fléau. Quant au réseau régional des femmes entrepreneurs « Entreprendre au Féminin Océan Indien » (EFOI), qui est le premier réseau régional de femmes créé 2007 avec l'appui de la COI, il a été dynamisé par la collaboration engagée avec l'Association mondiale des femmes Chefs d'Entreprises (FCEM). L'association mauricienne des femmes entrepreneurs (AMFCE) a accueilli en mai 2011 à Maurice la réunion du Comité mondial, regroupant 150 femmes des 5 continents, dont les présidentes et vice-présidentes des plateformes EFOI (grâce aux fonds du UNFPA et du RISP). Par ailleurs, l'étude de faisabilité en appui aux femmes entrepreneurs est finalisée et doit être maintenant soumise à un atelier de validation.

La COI a non seulement suscité un dynamisme régional et fait un plaidoyer pour faire avancer la cause des femmes dans la région, mais elle a également créé un cadre approprié pour que les Etats membres se penchent sur toutes ces problématiques et leur apportent des solutions, à travers des actions de coopération régionale.



Le changement climatique mis sur le devant de la scène régionale

Plusieurs contributions du projet Acclimate ont permis de relayer davantage la problématique de l'adaptation au changement climatique sur la scène régionale. Entamée en novembre 2010 et menée sur plusieurs mois par le cabinet de consultants ASCONIT-PARETO, en collaboration avec des experts nationaux, l'étude des vulnérabilités a permis d'identifier dans chaque pays les vulnérabilités par secteur, environnement et zone géographique, et donc les défis majeurs de l'adaptation au changement climatique.

La COI a aussi co-organisé, avec le WIOMSA et d'autres organisations, une première concertation régionale sur le changement climatique dans l'océan Indien occidental (mars 2011). 146 participants, originaires de 17 pays, sont venus partager des informations, des expériences, des solutions et réfléchir aux actions prioritaires à mener.

Un concours régional « 100 photos pour l'adaptation au changement climatique » a par ailleurs été lancé le 17 janvier 2011 en partenariat avec le PNUD et l'OIM, pour sensibiliser les populations de la région à la vulnérabilité particulière de leurs îles au changement climatique et à l'urgence d'une mobilisation. 550 photos ont été reçues en un mois et les 32 meilleures photos du concours font l'objet d'une expo-photos itinérante dans les îles.

Les chantiers de l'avenir

Mobiliser des ressources et de nouveaux partenariats pour la stratégie régionale genre



Si la COI a pu apporter une réelle valeur ajoutée à la promotion du genre au niveau régional, grâce aux appuis financiers du Système des Nations Unies (financement de la campagne régionale du SG-NU par l'UN WOMEN financement de l'axe 2 par le Bureau régional du PNUD...), de l'AFD (pour l'étude de faisabilité), de la BAD (appui à l'entreprenariat féminin), et du Conseil Général de la Réunion (convention de financement pour soutenir la plateforme des femmes en politique), il lui faut maintenant nouer de nouveaux partenariats et intensifier la mobilisation des ressources nécessaires pour donner une impulsion décisive à la mise en œuvre des 4 axes d'intervention de la stratégie régionale Genre. La COI compte ainsi rendre très vite plus opérationnelles les plateformes mises en place, en appuyant notamment la création et les activités des plateformes locales dans les pays de la COI, et en mettant en place des programmes régionaux. Un rapprochement est en cours avec le COMESA, en vue d'une future collaboration dans le domaine du genre et du changement climatique, et une lettre d'intention a été signée en 2010 avec le UNFPA.

Renforcer la dynamique régionale d'adaptation au changement climatique

Le projet Acclimate dote la COI d'instruments stratégiques de lutte contre le changement climatique au niveau régional. Il agit comme un socle. A partir de données de référence, d'analyse et d'études, il permet de manière inédite à la COI de construire une vision sur la problématique du changement climatique dans la région, et de défendre les intérêts insulaires de ses Etats membres. La dynamique régionale d'adaptation au changement climatique, déjà bien engagée, va être renforcée notamment par l'élaboration d'un Plan d'Action Régional d'Adaptation (PARA), la mise en place de formations spécifiques (sur l'Assurance agricole pour l'adaptation au changement climatique et sur l'accès aux financements spéciaux d'adaptation), la co-organisation d'une conférence régionale avec la Région Réunion (début 2012), un suivi des négociations sur le climat et une coordination plus étroite avec les autres organisations régionales (COMESA, SADC) et le Système des Nations Unies dans la région.

Par ailleurs, le Secrétariat Général a décidé d'utiliser les fonds alloués par la Grèce en décembre 2010 pour répondre aux besoins de soutien des services météorologiques exprimés par les Etats. Cette décision s'inscrit dans le Protocole d'accord signé avec la Grèce pour réduire la vulnérabilité climatique des îles de la COI.

Elaborer une stratégie régionale culturelle

Si la coopération culturelle se résume encore essentiellement au soutien des actions de coopération audiovisuelle à travers l'ARTOI, et du magazine ILE-OI (11 magazines diffusés à ce jour), grâce aux ressources financières allouées par la Coopération française, elle devrait connaître un nouvel élan dans les mois à venir, avec l'élaboration d'une politique et d'une stratégie régionales culturelles, grâce à l'appui de l'UNESCO. Deux experts internationaux, basés à Dar es Salaam (UNESCO) et à La Réunion (Université de la Réunion) guideront ce processus consultatif et participatif, appuyés par des consultants nationaux issus des 5 pays membres, recrutés par l'UNESCO en concertation avec le Secrétariat Général de la COI. Cette équipe travaillera d'octobre 2011 à janvier 2012 à l'élaboration de la stratégie régionale culturelle, sous l'égide de la COI, qui sera validée lors d'un atelier régional prévu début 2012.



Projet régional d'adaptation au changement climatique

Les attentes autour du projet

Situées en première ligne face au changement climatique, les îles de la COI doivent rapidement s'adapter. Consciente de cette réalité, la Commission de l'océan Indien a lancé en 2008 jusqu'à fin 2012 un projet régional d'adaptation au changement climatique (Acclimate), visant à améliorer la compréhension des évolutions climatiques régionales et identifier les vulnérabilités aux impacts du changement climatique, afin d'élaborer une stratégie régionale d'adaptation qui permettra de renforcer la résilience des pays de la COI. Ce projet de 3,645 M d'euros est cofinancé jusqu'à la fin de 2012 par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial, l'Agence Française de Développement et la Région Réunion.

Les principales réalisations

Plusieurs contributions du projet Acclimate ont permis de relayer davantage la problématique de l'adaptation au changement climatique sur la scène régionale. L'étude régionale des vulnérabilités, entamée en novembre 2010 et menée sur plusieurs mois, a permis d'identifier dans chaque pays les vulnérabilités par secteur, environnement et zone géographique, et donc les défis majeurs à relever en matière d'adaptation au changement climatique. La COI a aussi co-organisé, avec le WIOMSA et d'autres organisations, une première concertation régionale sur le changement climatique dans l'océan Indien occidental (mars 2011). Le projet Acclimate a aussi contribué à l'élaboration du futur protocole GIZC, en collaboration avec le Secrétariat de la Convention de Nairobi, et il a démarré une étude sur les possibilités de simulations climatiques régionales (Sim-Clim). Enfin, un concours régional « 100 photos pour l'adaptation au changement climatique » a par ailleurs été lancé en janvier 2011 en partenariat avec le PNUD et l'OIM, pour sensibiliser les populations à l'urgence d'une mobilisation. 550 photos ont été reçues en un mois et les 32 meilleures photos du concours font l'objet d'une expo-photos itinérante dans les îles de la COI.

Les perspectives d'avenir

Il s'agit maintenant d'élaborer un Plan d'Action Régional d'Adaptation (PARA), avec des actions à forte valeur ajoutée : la COI peut favoriser un plus grand partage des savoirs, des expériences, et des bonnes pratiques (portail Internet, Observatoire régional sur le changement climatique), renforcer les capacités d'adaptation, et contribuer à la construction d'un positionnement régional, qui lui permettra de dépasser l'hétérogénéité de ses Etats membres, de faire du lobbying et d'obtenir des financements appropriés. La perspective du sommet de Durban (décembre 2011) et les négociations climatiques sur l'après-Kyoto relancent l'intérêt d'un tel positionnement. La COI compte aussi opérationnaliser sa collaboration avec le COMESA et l'AOSIS, et mobiliser les ressources et les partenariats nécessaires pour poursuivre, au-delà du projet Acclimate, ses actions régionales d'adaptation au changement climatique.



Une stratégie partenariale plus efficiente

La COI noue des partenariats avec des bailleurs de fonds, des agences et organisations de coopération régionale et internationale, des entreprises et des ONG, pour financer et réaliser ses projets. Tout en diversifiant ses partenariats et en élargissant la coopération au secteur privé et à la société civile, la COI a continué de renforcer et d'enrichir les partenariats existants, notamment avec l'UE, l'AFD, la BAD, le Système des Nations Unies et la Francophonie. Cette année a été aussi riche en événements, avec la présidence du CIRC assumée par l'Ambassadeur Callixte d'Offay, Secrétaire général de la COI, qui a permis de resserrer les liens avec les autres organisations régionales et de développer des positions communes sur de nombreux sujets.

Aujourd'hui, la COI gère un portefeuille de 10 projets de coopération et de développement. Et les fonds mobilisés pour l'année 2011 représentent plus de 12 millions d'euros (financements de projets, appuis logistiques au Secrétariat Général), sur un montant total de programmes pluriannuels de près de 83 M €. La COI bénéficie toujours d'un partenariat privilégié avec l'UE et la France (MAEE, AFD…), mais elle a par ailleurs élargi ou renforcé des partenariats clés avec la Banque Africaine de Développement (BAD), l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), le Système des Nations Unies, et noué ces dernières années de nouvelles collaborations avec la Grèce et la Chine.

1ère organisation régionale à regrouper ses partenaires dans le cadre de l'harmonisation et de l'efficacité de l'aide, la COI prépare activement les éléments de la 3ème réunion des bailleurs, afin d'organiser la programmation 2012-2015 sur la base d'une matrice des partenaires.

Un partenariat privilégié avec l'UE



L'Union européenne reste le principal bailleur de fonds des projets mis en œuvre par la COI Les financements de l'Union européenne représentent près de 68% du total des financements de la COI (Programme régional de gestion des ressources marines et côtières, Plan régional de surveillance des pêches, AMESD, appui institutionnel CIRC, programme Pêche, projet Petits Etats Insulaires en développement-PEID).

Dans la logique de l'Accord de Cotonou qui encourage les regroupements régionaux d'Etats ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique), la COI fait partie de l'ensemble régional AFOA/OI- Afrique orientale et australe-Océan Indien, composé de 4 organisations régionales (COI, COMESA, EAC, IGAD). Au titre du 10ème Fonds européen de développement-FED- (2008-2013), le groupe AFOA/OI bénéficie d'une enveloppe de crédits de 645 millions d'euros, dont la programmation est arrêtée par le Comité Interrégional de coordination (CIRC), composé de représentants de ces quatre organisations régionales, de la SADC et de l'UE (le Secrétariat de l'ACP et la Commission de l'Union Africaine étant observateurs).

La COI a connu ces trois dernières années une augmentation substantielle et significative des actions découlant de son partenariat au sein du CIRC. On lui reconnaît de plus en plus une légitimité et une expertise pour mener à bien des projets axés sur les problématiques insulaires et la gestion durable des ressources naturelles. Ainsi, elle a aujourd'hui la responsabilité de quatre projets majeurs qui seront mis en œuvre dans toute la région AfOA-OI, avec l'appui du

10 ème FED : les projets pêche (21 M €), Petits Etats Insulaires en Développement (10 M €), et bientôt les projets biodiversité et énergie. Par ailleurs, le Programme d'appui à l'intégration régionale 2 (PAIR 2) piloté par le COMESA et financé à hauteur de 50 M €, a aussi une composante COI de 5 M € gérée directement par l'organisation, avec une programmation annuelle 2011 de 1,8 million d'euros. Et la COI bénéficie aussi du Programme d'appui au CIRC (Comité Interrégional de Coordination) à hauteur de 880 000 € sur un budget total de 11,5 M €. Ce budget servira à mobiliser des expertises à court terme dans plusieurs domaines et à appuyer l'Officier de liaison du CIRC.

Les temps forts de la présidence du CIRC par le Secrétaire Général Callixte d'Offay

La présidence du CIRC est annuelle et tournante et la COI l'a assumée à partir du 15 mars 2010. A cette occasion, une représentation de haut niveau de la Commission européenne était présente pour la signature des conventions de financements approuvées en 2009 (pêche et PEID notamment). La présidence du CIRC a permis de resserrer les liens de la COI avec les organisations régionales partenaires et de travailler sur l'élaboration de positions communes, sur des sujets aussi variés que la mise en œuvre du dialogue politique entre l'UE et les organisations régionales (prévue par l'article 8 de l'Accord de Cotonou révisé), les réflexions sur l'après 10ème FED ou encore la prise en considération des spécificités régionales dans le Livre Vert de l'Union Européenne.

Le CIRC, sous la présidence de la COI, a par ailleurs cherché à mieux articuler les ressources du 10e FED à travers le PIR de la région AfOA-OI avec les moyens du Programme Opérationnel de Coopération Territoriale financé par le FEDER, afin d'associer davantage aux projets de la COI l'île de la Réunion, qui constitue la frontière active de l'Union Européenne dans l'océan Indien.
Un processus de réflexion a été aussi enclenché avec la Commission Européenne, le Secrétariat ACP et l'OCDE sur la question de l'efficacité de l'aide en fonction des dimensions régionales. Cette question, importante pour l'avenir de la COI, fera l'objet d'un prochain forum de haut niveau en Corée du Sud en décembre 2011.

Un dialogue a également été initié avec le Secrétariat ACP et l'UE pour réunir dans une plate-forme de réflexion les pays et organisations ACP concernés, l'Union Européenne et ses régions ultrapériphériques, afin de mettre en œuvre plus efficacement les différents programmes européens de développement.

Un partenariat exemplaire, flexible et personnalisé, avec l'Agence Française de Développement (AFD)

L'Agence Française de Développement (AFD), qui est au cœur du dispositif français d'aide publique au développement, travaille étroitement avec la COI et ce partenariat a pris beaucoup d'ampleur ces dernières années. L'AFD soutient financièrement le développement et la mise en place par la Commission de l'Océan Indien de stratégies de coopération régionale dans les secteurs de la santé, avec le projet de réseau de Surveillance et d'investigation des Epidémies RSIE-Réseau SEGA, (2008-2012/5,6 millions €). Elle cofinance aussi le projet « Prévention et Gestion des risques et des catastrophes naturelles », à hauteur de 2 millions d'euros pour la période 2011-2016.La Convention de financement a été signée le 25 mars 2011. A l'issue de la procédure de sélection et de recrutement, le projet d'une durée de 5 ans (2011-2016) démarrera avec l'installation de l'équipe-projet en octobre 2011.

Par ailleurs, l'AFD finance, à travers le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), le Projet d'Adaptation au Changement climatique (2008-2011, 1,2 millions €). Une convention de financement a été signée en septembre 2010 pour la mise à disposition d'une expertise long terme (3 ans, 2011-2014) dans le domaine du changement climatique.

Dans tous ces projets, l'AFD met l'accent sur l'intégration régionale et la protection des biens mondiaux, car ces problématiques dépassent le seul cadre des Etats, par leur ampleur, leur nature transfrontalière ou leur caractère partagé. Cet appui de l'AFD est complété par un programme pluriannuel permettant à la COI de mettre en œuvre de nouvelles initiatives régionales priorisées par ses Etats membres. Grâce à ce dispositif financier, le « Fonds d'Expertise et de Renforcement des Capacités–FERC», la COI peut mener des actions et notamment lancer ou instruire de nouveaux projets COI dans différents domaines. Le montant total de 750 000€ des deux FERC couvrant la période 2007-2011 a déjà permis de financer plusieurs études et notamment pour 2010-2011 l'étude «Femmes entrepreneurs de l'Océan Indien» (FEOI),l'étude de faisabilité du projet «Prévention et de gestion des risques naturels». Une autre étude pourrait être financée en 2011 dans le domaine Biodiversité/Protection des aires terrestres et maritimes - lutte contre les espèces envahissantes. Par ailleurs, l'étude sur la «Communication institutionnelle» de la COI a été suivie du recrutement d'une personne chargée, dans le cadre d'une mission de 18 mois, de mettre en place une série d'actions pilotes de communication pour donner plus de visibilité aux actions de la COI et améliorer sa communication interne.

Ce partenariat portant sur la coopération sectorielle vient renforcer les efforts constants de la France (MAEE) pour maintenir une expertise technique à la COI (3 postes à long terme) et contribuer par une subvention annuelle reconduite à accompagner les initiatives du Secrétariat Général et l'instruction de nouveaux projets dans le domaine de la bonne gouvernance, de la culture et de la recherche.

Une collaboration avec la BAD amenée à monter en puissance

Depuis la signature de l'accord de don en mai 2005, la coopération entre la BAD et la COI contribue positivement au développement durable de la région. La BAD apporte généralement son soutien à des problèmes et des questions transversales qui peuvent être mieux appréhendées sur une base régionale, comme la coordination des infrastructures de transport, la coopération régionale énergétique, la promotion du genre, la mise en œuvre de programmes de santé pour prévenir des maladies endémiques, et la collaboration dans le domaine de la science et de la technologie, de la recherche et du développement. Ce soutien s'est traduit cette année par la poursuite de l'appui de la BAD au projet de lutte contre le VIH-SIDA (AIRIS-COI) et par l'élaboration d'une stratégie COI-BAD qui contribuera à renforcer davantage la coopération entre les deux institutions. Le coût total du nouveau projet dénommé « Appui à la riposte régionale face à la propagation des maladies endémiques (IST, VIH-SIDA, Hépatites et Tuberculose) dans les Etats membres de la COI » (ARME-COI) est de 15, 04 Millions d'UC (plus de 17 millions d'euros) sur 5 ans (2012-2016).

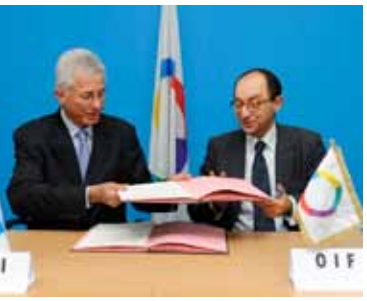
Par ailleurs, une équipe composée de 6 experts de la BAD est à pied d'œuvre depuis juin 2011, pour une mission de 4 mois dans les pays membres de la COI visant à étudier les moyens d'approfondir l'intégration régionale des îles de l'océan Indien, à la fois localement entre elles et avec le continent, en tenant compte des défis spécifiques auxquels elles sont confrontées. A l'issue de cette étude, un rapport phare sur l'intégration régionale des îles de l'océan Indien va identifier les domaines d'intervention prioritaires pour la BAD et les champs de collaboration possibles avec les autres partenaires du développement. La COI a engagé des négociations avec la BAD pour obtenir une exonération totale ou partielle des cofinancements et des contreparties (environ 20%) normalement exigés par ce partenaire dans le cadre de la convention de financement d'un projet.

Un partenariat traditionnel avec le Système des Nations Unies

La COI a depuis sa création toujours travaillé avec le Système des Nations Unies, mais ce partenariat traditionnel s'est étendu ces dernières années à presque toutes les agences onusiennes qui travaillent dans les mêmes domaines que la COI (PNUD, PNUE, FNUAP, UNODC, UNIFEM, UNESCO, UN Women…). Ce partenariat, plus technique que financier, aide la COI à mieux appréhender certaines problématiques liées notamment au Genre ou la criminalité transnationale (piraterie maritime, terrorisme, grands trafics…), auxquelles elle a décidé d'apporter des solutions régionales.

La collaboration active qui existe entre les organisations, fonds et programmes des Nations Unies permet aussi à la COI d'utiliser plus efficacement les ressources financières et humaines disponibles et de maximaliser l'impact des actions de coopération régionale qu'elle mène, a fortiori quand les projets sont de nature transversale (genre, adaptation au changement climatique...) .

Un resserrement des liens avec la Francophonie



La convention signée le 25 mars 2011 donne une nouvelle dimension à la coopération tissée entre l'OIF et la COI depuis l'accord de 1999. Cet accord porte sur les trois grands domaines d'intérêt commun : politique, diplomatie et droit ; langue, culture et éducation ; développement et environnement. La collaboration COI/OIF s'est déjà renforcée entre le Secrétariat Général et la Délégation à la Paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme, dans la recherche d'une solution à la crise qui sévit à Madagascar. Et le Programme volontariat de l'OIF va mettre à la disposition de la COI dès octobre 2011un volontaire qui contribuera à la réussite des initiatives et actions conjointes OIF/COI (consultations, activités de sensibilisation et de formation, études…).

Par ailleurs, dans le cadre de l'accord de partenariat réactualisé avec la COI en 2009, l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) pourrait devenir un des opérateurs du futur projet sur la Recherche et l'Innovation de la COI. Le bureau Océan Indien a accueilli à Madagascar la 2ème réunion préparatoire du projet en février 2011.

Un réseau élargi de coopération avec le secteur privé et la société civile



La promotion et la facilitation de la coopération sectorielle à travers la participation des populations et des opérateurs économiques et sociaux aux actions menées (entreprises, représentants politiques, élus, ONG) est un enjeu primordial pour la COI. En effet, si les solutions des problèmes passent par des innovations technologiques, l'adoption de nouveaux modèles de production et de consommation ou encore l'accès à certains services essentiels, on s'aperçoit aussi que les progrès reposent fondamentalement sur les interactions complexes existant entre les hommes, les entreprises, les ONG et les gouvernements. Il est donc crucial pour la COI de mieux coordonner tous ces acteurs afin de traduire le développement durable en avancées concrètes sur le terrain.

Cette implication plus grande des populations a commencé à se faire. La COI entretient des liens privilégiés avec l'UCCIOI, qui sont d'une grande importance pour faire du secteur privé le moteur de la croissance et de l'intégration régionale. Et le succès de certains programmes (AIRIS, ProGeCO) s'est fondé en grande partie ces dernières années sur l'implication des acteurs non étatiques. Mais il lui faut passer la vitesse supérieure. Impulser un nouveau type de gouvernance qui implique plus systématiquement le secteur privé et la société civile dans ses différents projets, afin qu'ils se les approprient davantage et les rendent plus efficaces.

Une concertation organisée avec les bailleurs pour améliorer l'efficacité de l'aide



Initiée pour la première fois par la COI en octobre 2008 et sans précédent au niveau de la région et de ses différentes organisations, la réunion des bailleurs de fonds contribue à améliorer l'efficacité et l'appropriation de l'aide par la COI et ses Etats Membres.

Chaque bailleur de fonds a sa propre logique, ses propres méthodes de travail et son propre calendrier. Le processus d'harmonisation passe par des procédures communes simplifiées de programmation et de gestion de l'aide, afin de réduire les coûts de transaction (préparation et suivi des projets), de parler un même langage, de partager les expériences et, à travers une meilleure coordination, d'éviter les opérations redondantes et d'optimiser l'utilisation des ressources financières.

Une telle harmonisation peut aussi favoriser les synergies et les cofinancements, en fédérant autour d'objectifs communs les interventions des différents bailleurs selon des modalités de financement variées.

La COI poursuit ce travail d'harmonisation. Plutôt que d'avoir des petits projets ponctuels et morcelés, les partenariats passent désormais par des programmes pluriannuels. Des matrices sont préparées pour donner plus de cohérence aux programmes et mieux aligner les actions d'aide sur les stratégies régionales élaborées par la COI.





La COI, à l'horizon 2015

La COI, à l'horizon 2015

La COI est à un tournant historique. Elle est de plus en plus sollicitée, dans le cadre de l'intégration régionale, pour piloter de vastes projets de gestion des biens publics régionaux (biodiversité, santé, changement climatique…), et pour promouvoir les spécificités et les besoins de ses Etats insulaires. Les projets se sont multipliés ces dernières années, les partenariats se sont diversifiés, consolidés, et une restructuration est en cours pour tenir compte des nouvelles réalités et améliorer l'efficacité des actions menées. Il faut poursuivre cette dynamique, la renforcer, et donner notamment un coup d'accélérateur au processus d'intégration de nos pays à l'économie régionale et internationale.

Nous pouvons dès lors raisonnablement rêver à un Secrétariat Général et à des projets qui seront tous réunis sous un même toit, ce qui facilitera la mutualisation des moyens (administratifs, logistiques, de communication) et la mise en place d'une stratégie managériale incluant les différentes politiques (financière, de ressources humaines, de communication, de relations externes…) pour mieux porter les ambitions de la COI.

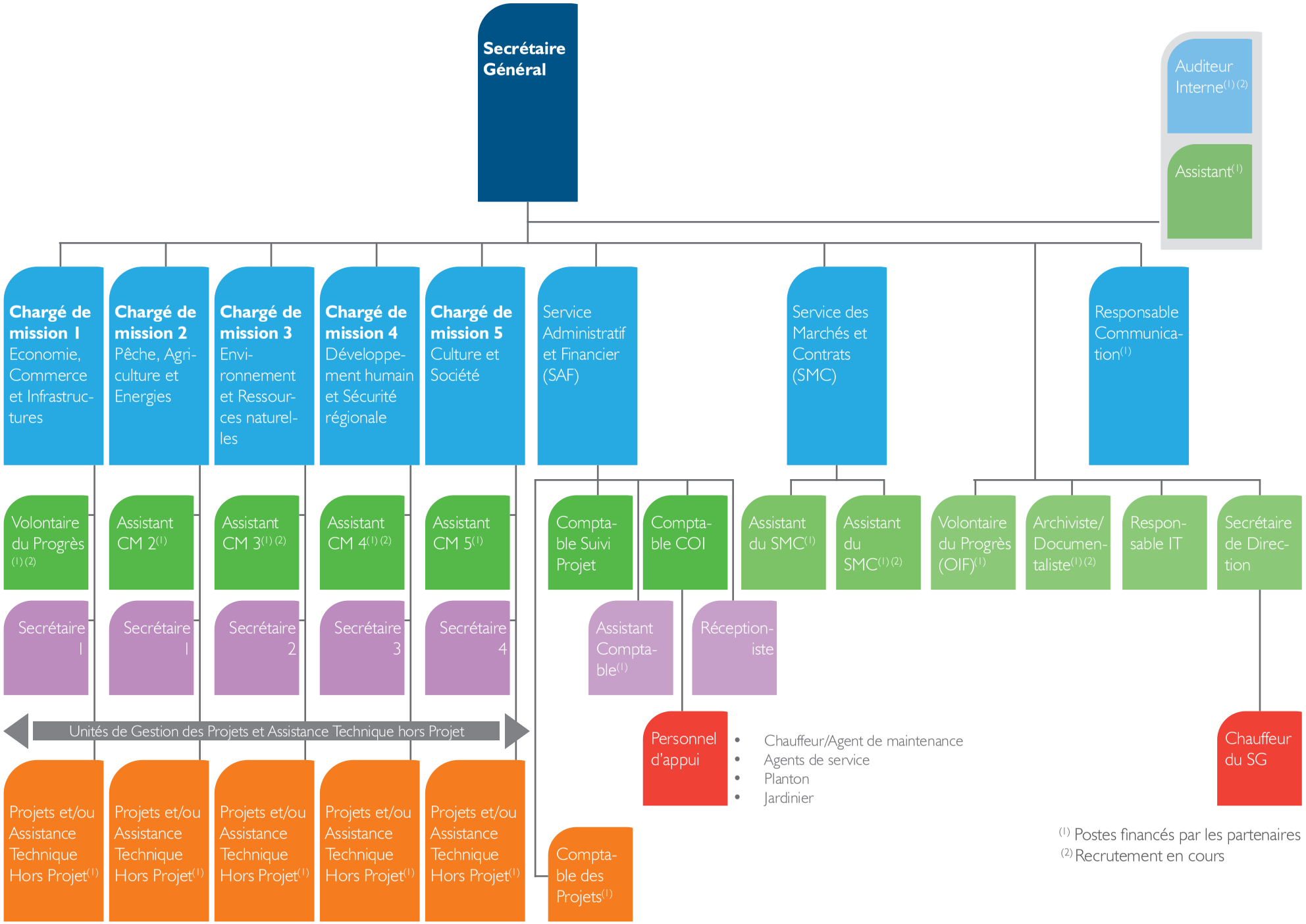
Ce Secrétariat-Général, en totale coordination avec les bureaux des OPL, disposera d'une stratégie de coopération et de développement durable, avec des pôles bien équilibrés (politique, économique, environnemental, social et culturel), et une priorisation des actions à l'intérieur de vastes programmes, établis en cohérence et en synergie avec les autres initiatives conduites dans la région. Le développement durable de nos Etats passe en effet par une coordination régionale intensive entre les différents projets, enrichie par des échanges d'expériences, de données et de bonnes pratiques. Il passe aussi par une coopération interrégionale avec les autres organisations régionales insulaires, comme le CARICOM (Caraïbes) et le Forum des îles du Pacifique, pour mieux analyser les différents défis communs, et choisir les solutions les plus pertinentes.

Cette politique partenariale, en rendant effectif l'agrément de contribution et en instaurant une concertation soutenue avec les bailleurs de fonds, renforcera davantage encore l'efficacité de l'aide dans la région, dans l'esprit de la Déclaration de Paris (2005).

L'aide sera totalement profitable dès lors qu'elle impliquera aussi systématiquement, dès le début des programmes, les populations bénéficiaires, en développant les moyens d'assurer leur appropriation et leur pérennisation.

Soudés autour de valeurs solides et partagées, nous pourrons défendre des positions plus affirmées et régulières sur les grandes problématiques auxquels nous sommes confrontés, lors des forums régionaux et internationaux, et plus particulièrement lors des rendez-vous clefs prévus ces prochaines années (Rio + 20 en 2012, OMD 2015…).

Avec un mandat légal fort appuyé par nos pays et accompagné de contributions conséquentes, des champs de coopération clarifiés et harmonisés avec les différents acteurs du développement dans la région, une structure organisationnelle adaptée, une communication active et soutenue, et le support continu de nos partenaires financiers, nous ferons de la COI une organisation régionale insulaire de référence, incontournable sur l'échiquier régional et international.


Secrétaire Général
Auditeur Interne(1) (2)
Assistant(1)
Chargé de mission 1 Economie, Commerce et Infrastructures
Chargé de mission 2 Pêche, Agriculture et Energies
Chargé de mission 3 Environnement et Ressources naturelles
Chargé de mission 4 Développement humain et Sécurité régionale
Chargé de mission 5 Culture et Société
Service Administratif et Financier (SAF)
Service des Marchés et Contrats (SMC)
Responsable Communication(1)
Volontaire du Progrès (1) (2)
Assistant CM 2(1)
Assistant CM 3(1) (2)
Assistant CM 4(1) (2)
Assistant CM 5(1)
Comptable Suivi Projet
Comptable COI
Assistant du SMC(1)
Assistant du SMC(1) (2)
Volontaire du Progrès (OIF)(1)
Archiviste/ Documentaliste(1) (2)
Responsable IT
Secrétaire de Direction
Secrétaire 1
Secrétaire 1
Secrétaire 2
Secrétaire 3
Secrétaire 4
Assistant Comptable(1)
Réceptioniste
Unités de Gestion des Projets et Assistance Technique hors Projet
Personnel d'appui
Chauffeur/Agent de maintenance
Agents de service
Planton
Jardinier
Chauffeur du SG
Projets et/ou Assistance Technique Hors Projet(1)
Projets et/ou Assistance Technique Hors Projet(1)
Projets et/ou Assistance Technique Hors Projet(1)
Projets et/ou Assistance Technique Hors Projet(1)
Projets et/ou Assistance Technique Hors Projet(1)
Comptable des Projets(1)
(1) Postes financés par les partenaires
(2) Recrutement en cours

ACCLIMATE	Adaptation au changement climatique	ITC	Centre du Commerce International
ACP	Pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique	MAEE	Ministère français des Affaires Etrangères et Européennes
AFD	Agence Française de Développement	NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
AIRIS	Appui à l'Initiative Régionale de prévention du VIH/sida/IST	OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
AMESD	African Monitoring of Environment for Sustainable Development	OMI	Organisation Maritime Internationale
APE	Accords de Partenariat Economique	OMM	Organisation météorologique mondiale
APIOI	Association des Ports des Iles de l'Océan Indien	OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ARTOI	Association des Radio et Télévisions de l'Océan Indien	ONUDC	Office des Nations Unies contre la Drogue et la Crime
AUF	Agence Universitaire de la Francophonie	ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
BAD	Banque Africaine de Développement	ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
BM	Banque Mondiale	PIR	Programme Indicatif Régional
CEA	Commission Economique pour l'Afrique	PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
CIRC	Comité Inter-Régional de Coordination	PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement	PROGECO	Programme Régional de Gestion Durable des Zones Côtières
COI	Commission de l'Océan Indien	PRSP	Plan Régional de Surveillance des Pêches
CREM	Centre Régional d'Excellence Multidisciplinaire	RAMP	Réseau des Aires Marines Protégées
DI	Domaine d'Interventions	RISP	Programme d'Appui à l'Intégration Régionale
DSR	Document de Stratégie Régionale	RPIHSP	Programme d'Appui à l'Intégration Politique Régionale et à la Sécurité Humaine
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	RSIE	Réseau de Surveillance et d'Investigation des Epidémies
FCR	Fonds de Coopération Régionale	SEGANET	Boucle des Iles (Submarine Extranet Gateway Network)
FED	Fonds Européen de Développement	SNU	Organismes du Système des nations Unies
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial	UCCIOI	Union des Chambres de Commerce et d'Industrie de l'Océan Indien
FIDA	Fonds International de Développement Agricole	UE	Union Européenne
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population	UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
IFE	Institut de la Francophonie pour l'Entrepreneuriat	UNFCCC	Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
IRFS	Programme d'action pour la mise en œuvre d'une stratégie de pêche régionale pour la région AOA-OI (Afrique Orientale et Australe/Océan Indien)	UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
ISIDSMS	Programme d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice pour les PEID de la région AOA-OI (Afrique Orientale et Australe/Océan Indien)	UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la Femme